

S O D A V I

Île-de-France

Phase 01
Diagnostic

Parcours de l'artiste
Premiers éléments

13.04.2018

TRAM
AMAC
DRAC IDF

Phase 01
Diagnostic

Parcours de l'artiste
Premiers éléments

TRAM Réseau art contemporain
Paris / Île-de-France bénéficie, dans
la réalisation de ce SODAVI, du
soutien de l'État, Drac Île-de-France.



TRAM Réseau art
contemporain
Paris / Île-de-France



amac

agence spécialisée en art contemporain
Nantes / Paris

Design graphique : Atelier Müesli

13.04.2018

TRAM
AMAC
DRAC IDF

Édito

« Arts visuels », « art contemporain », « arts plastiques », autant d'appellations qui tendent à rendre compte d'un secteur en constante évolution. Au centre de cet écosystème, les artistes dont le parcours, les modes de production et les besoins connaissent des mutations concomitantes à celles de notre société.

Dans la perspective de mieux accompagner les artistes et les professionnels du secteur, le ministère de la Culture a initié une réflexion approfondie autour des politiques publiques en faveur des arts visuels, au sens large, qui s'exprime à travers l'élaboration des « Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels » (SODAVI). En concertation avec l'ensemble des acteurs et les pouvoirs publics, les SODAVI visent à établir un panorama des atouts, des besoins et des enjeux du secteur dans une zone géographique donnée. Outils ouverts de diagnostic et de concertation, ils ont pour ambition, à travers la démarche même de leur élaboration, de fédérer les énergies locales et professionnelles, afin de d'identifier et de mettre en place un plan d'actions.

Dans le domaine des arts visuels, l'Île-de-France joue un rôle prépondérant, en raison de la forte concentration d'acteurs qui place la région au premier rang européen. Centres d'arts et fondations, *artist run spaces* et galeries, commissaires et critiques, musées et ateliers collectifs viennent renforcer l'attractivité du territoire auprès des artistes. Afin d'embrasser toute la complexité et la richesse du contexte francilien, le SODAVI d'Île-de-France a pris pour angle de travail le « parcours professionnel de l'artiste ». Cette thématique constitue un fil rouge mettant en regard les attentes des artistes avec les besoins et possibilités des acteurs et lieux qui sont décisifs dans sa carrière.

Le SODAVI d'Île-de-France, développé à l'initiative de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), est porté par le réseau TRAM, rassemblant une grande diversité des opérateurs des arts visuels du territoire. TRAM s'est associé à l'agence amac pour dresser ce diagnostic, base nécessaire à nos échanges et au projet. Cette phase de concertation qui s'ouvre saura engager, j'en suis convaincue, de nouvelles dynamiques de travail et dessinera les contours des futurs dispositifs d'accompagnement du secteur des arts visuels. Voilà pourquoi l'implication conjointe des acteurs et des pouvoirs publics du territoire est primordiale pour aboutir à des préconisations constructives, porteuses de perspectives déterminantes pour l'avenir.

Nicole da Costa
Directrice régionale des affaires culturelles

Préambule

La professionnalisation des acteurs des arts visuels en région Île-de-France et la nécessité de les rassembler en vue de favoriser les échanges d'informations – les partages d'expérience et de savoir-faire étant des axes majeurs de l'association – c'est naturellement et avec beaucoup de plaisir que le réseau TRAM a accepté d'orchestrer le SODAVI. Cette concertation qui a vocation de consolider la mise en réseau et la coopération des acteurs des arts visuels sur le territoire régional, doit permettre également d'établir des préconisations pour le développement et la structuration du secteur et accompagner l'adaptation des outils de politiques publiques aux nouvelles réalités des parcours des artistes.

Le SODAVI conduit pour l'Île-de-France se caractérise ainsi par la mise en avant du parcours professionnel des artistes et sur la manière dont les acteurs des arts visuels interviennent dans la construction de ces parcours en accompagnant les artistes dans leur activité. À ce titre, le SODAVI Île-de-France inscrit l'artiste au cœur de chaque étape de cette démarche.

Le SODAVI se déroule en deux temps : en premier lieu, celui du diagnostic, non-exhaustif et limité dans le temps, préalable nécessaire pour engager la seconde phase, celle de la concertation ouverte à l'ensemble des acteurs des arts visuels en Île-de-France. Cette ouverture, inscrite dans l'ADN du SODAVI, est la condition *sine qua none* de sa réussite. Conduite de mai 2017 à mai 2018, la phase initiale de ce SODAVI a consisté en un état des lieux des acteurs de la filière arts visuels présents en Île-de-France en nous appuyant sur les ressources et données disponibles sur le secteur. La nécessité d'ancrer la démarche dans les travaux en cours et dans une approche territoriale demeure essentielle. En complément des échanges avec des acteurs professionnels, des temps de travail et entretiens avec les membres du réseau TRAM ont également été réalisés. Enfin les artistes ont été associés dès cette première étape à travers la réalisation d'entretiens sur la construction de leur parcours professionnel, afin d'identifier les freins et leviers rencontrés sur le territoire et les problématiques inhérentes. À la suite de cette phase initiale, le partage des premières conclusions du diagnostic et l'organisation d'un temps de restitution intermédiaire le 30 janvier 2019 à L'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, doivent permettre de lancer le SODAVI. La concertation, conduite sur 2019 s'appuiera sur l'organisation de chantiers thématiques sur le territoire francilien et permettra de travailler avec l'ensemble des acteurs de la filière sur les enjeux identifiés. La mobilisation de tous les acteurs – politiques, professionnels, artistes etc. – est attendue pour la bonne réussite de ce SODAVI Île-de-France. À l'automne 2019, une restitution clôturera cette concertation et rendra compte des préconisations établies par les acteurs pour le développement du secteur. Nous espérons vivement que ces échanges permettront d'engager des actions communes en faveur des artistes et pour une plus grande structuration des arts visuels.

Aude Cartier
Présidente, TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France

Éléments contextuels

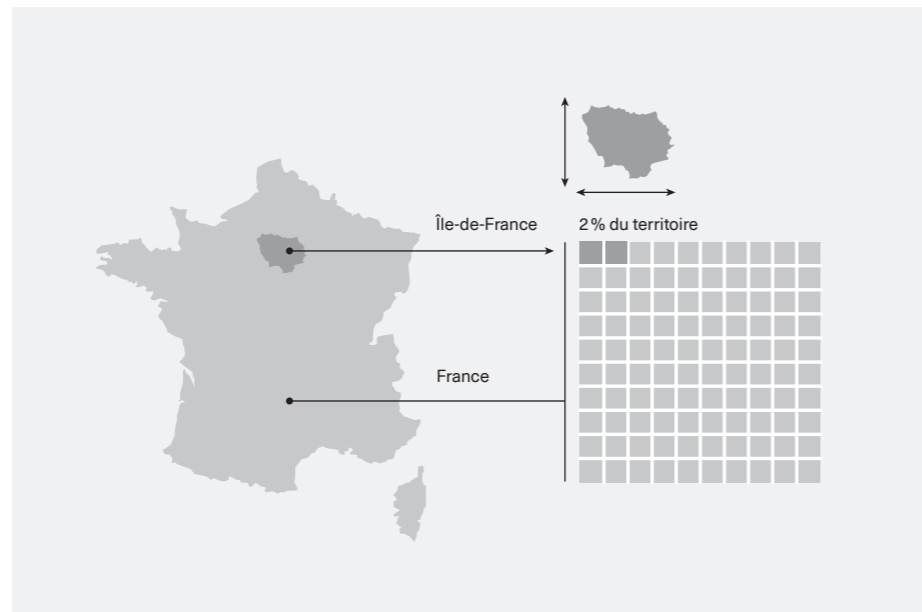
L'ÎLE-DE-FRANCE, UNE RÉGION RICHE ET CONTRASTÉE

Première destination touristique au monde du fait de la présence d'un patrimoine culturel exceptionnel, de nombreux indicateurs témoignent également d'une activité culturelle foisonnante, de la force et du dynamisme de ce secteur et de celui des arts visuels, à travers la présence de nombreux acteurs, de grandes institutions nationales et d'équipements culturels phares, parmi lesquels on dénombre :

- 46 % Des artistes des arts visuels
- 11 % Des musées de France
- 24 % Des centres d'art du réseau DCA¹
- 53 % Des galeries françaises
- 47 % Des collectionneurs d'art contemporain
- 50 % Des commissaires d'exposition
- + de 200 Fondations pour les secteurs de l'art et de la culture
- 23 Établissements d'enseignement supérieur (sous tutelle du ministère de la Culture, toutes disciplines confondues)
- 4 Des 5 théâtres nationaux
- 27 % Des compagnies dramatiques, 13 % des scènes nationales
- 31 % Des compagnies de danse, 22 % des écoles de musique et de danse
- 18 % Des salles de cinéma, 33 % des recettes
- 52 % Des salariés du régime de l'intermittence du spectacle et 22 % de la filière culturelle des collectivités territoriales
- 33 % Des architectes inscrits à l'ordre des architectes et 43 % des élèves architectes
- 9 % Des monuments inscrits et classés en France (2 142 974 visiteurs par an)

La Bibliothèque Nationale de France (BNF)
et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI)

- 12 Millions d'habitants (soit 19% de la population française)
- 8 Départements et 1281 communes
- 6 Millions d'emplois salariés et indépendants (soit 23% de la population active en emploi)
- 30% Du PIB
- 40% Des dépenses en Recherche & Développement



Cependant, malgré la présence d'une telle offre culturelle, la région se caractérise aussi par de fortes inégalités (sociales et économiques) sur ses territoires. Si Paris apparaît comme particulièrement bien dotée, le nombre d'équipements culturels par habitant dans la région est inférieur à la moyenne nationale (1,51 équipement pour 10 000 habitants contre 1,66 pour la moyenne nationale).

Les dernières données de l'*Atlas régional de la culture* pour l'Île-de-France² indiquent également :

Concernant la répartition de la dépense culturelle publique en Île-de-France, en 2014 et 2015 : l'État et les communes arrivent en tête des dépenses (44 et 39 % des dépenses).

Parmi les collectivités territoriales d'IDF, Paris consacre le plus de dépenses culturelles par habitant (entre 220 et 250 euros par habitant), suivi des Départements de la petite couronne : les Hauts-de-Seine (entre 190 et 220 euros par habitant), la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne (entre 160 et 190 euros par habitant).

L'action culturelle est le premier poste de dépense (investissement et fonctionnement) avec 460,5 millions d'euros, les arts plastiques et autres activités artistiques arrivent en huitième position (5 % de l'ensemble des dépenses) avec une part réduite pour l'investissement.

¹ DCA - Association française de développement des centres d'art contemporain www.dca-art.com.

² *Atlas régional de la culture*, Île-de-France, Ministère de la Culture, DEPS, 2017.

1 Un état des lieux nécessaire de la région Île-de-France

A. UNE APPROCHE PAR LA NOTION DE FILIÈRE

L'état des lieux réalisé a consisté à aborder le secteur des arts visuels en tant que filière, s'appuyant sur une « approche qui revient à considérer chacun des acteurs comme un élément assumant une fonction spécifique de la conception [d'une œuvre] jusqu'à sa diffusion auprès d'un large public ».³

Le schéma présenté ici prend en compte l'ensemble des acteurs (structures et indépendants) intervenant auprès de l'artiste tout au long de son parcours professionnel, de la formation à la diffusion⁴. Les artistes, individuels ou sous forme de collectifs étant rattachés à la fonction production.

Le recensement a porté sur les acteurs de la filière en dehors toutefois des artistes individuels, pour lesquels

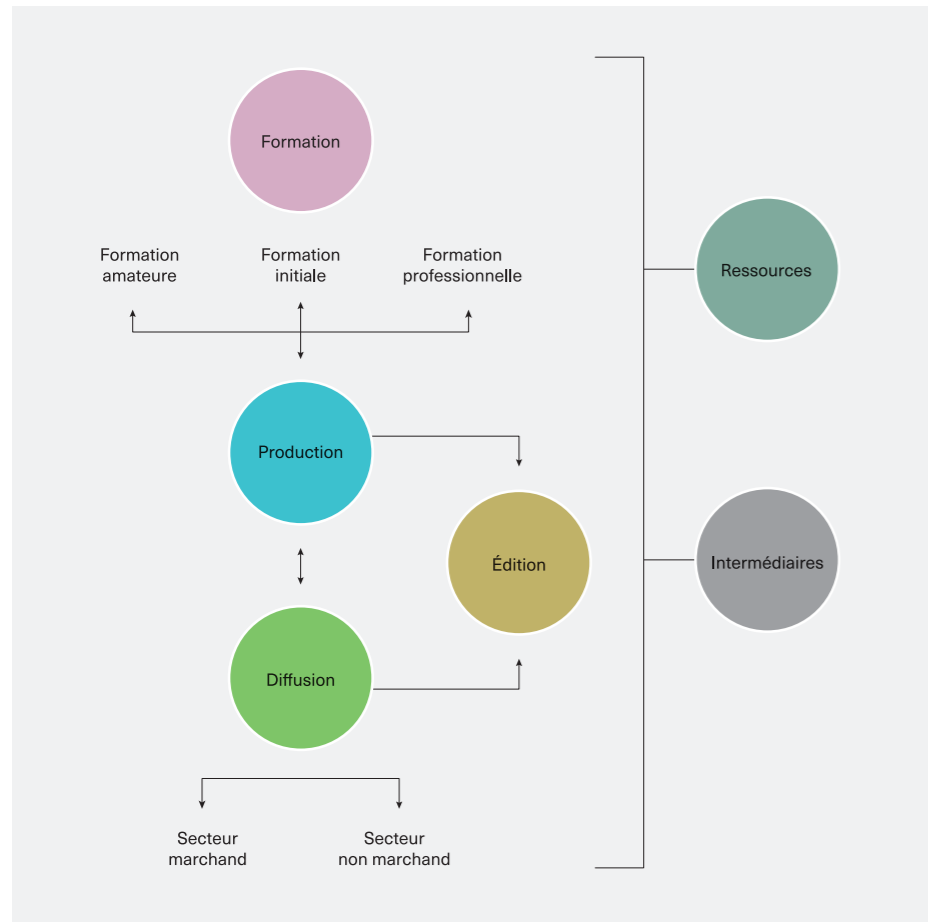
une approche au travers des données disponibles via la Maison des Artistes et de l'AGESSA a été privilégiée. Des entretiens ont également été réalisés afin d'identifier les difficultés rencontrées par les artistes sur le territoire régional.

L'état des lieux n'intègre pas non plus les intermédiaires en raison de l'absence de statut *ad hoc* pour les indépendants (critiques, commissaires d'exposition, régisseurs, assistants d'artistes, conseils artistiques, etc.) qui ne permet pas leur identification actuellement. Des informations concernant ces derniers sont néanmoins indiquées dans cette étude à partir des données disponibles.

Enfin, les ateliers individuels, ateliers-logements, espaces de travail individuels ou collectifs n'apparaissent pas non plus dans cet état des lieux, compte tenu de la difficulté de rendre compte précisément de l'offre présente sur le territoire régional.

Ainsi, l'état des lieux présenté ici, est à considérer en fonction de ces éléments et, s'il ne peut prétendre à une exhaustivité à ce stade, il donne toutefois des indications quant aux acteurs de la filière présents sur le territoire francilien.

Ce recensement a été constitué à partir des acteurs identifiés à travers les ressources disponibles via les sites internet des lieux, auprès des différents réseaux et associations professionnelles, des publications et répertoires existants. En juillet 2017, un premier état de ce recensement a été transmis aux membres du réseau TRAM pour les inviter à compléter et réagir sur le travail engagé. Enfin les intercommunalités ont également été sollicitées afin de compléter ce travail au plus près des territoires. Aujourd'hui, les modalités de partage de ce travail à l'ensemble des acteurs des arts visuels restent à définir, notamment sur les possibilités de son enrichissement par les acteurs eux-mêmes. Elles pourront être abordées durant la phase de concertation de ce SODAVI.

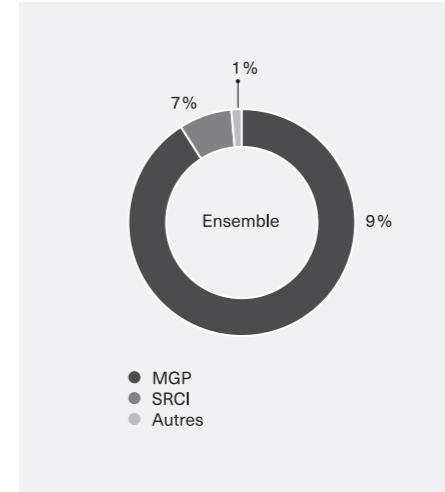


Les fonctions principales de la filière des arts visuels en IDF

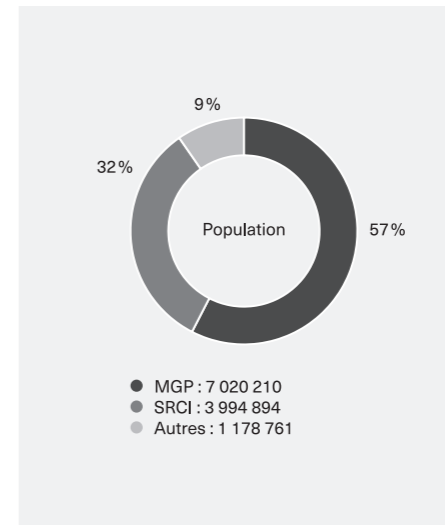
B. RÉPARTITION TERRITORIALE PAR GRANDES FONCTIONS DE LA FILIÈRE EN IDF

L'état des lieux a permis de repérer 24 types d'acteurs regroupés selon les 5 fonctions principales suivantes : Formation, Production, Diffusion, Édition et Ressources, qui trouvent leur place dans le schéma de la filière arts visuels. À ce jour,⁵ ce sont 757 acteurs qui ont été identifiés sur l'ensemble du territoire francilien.

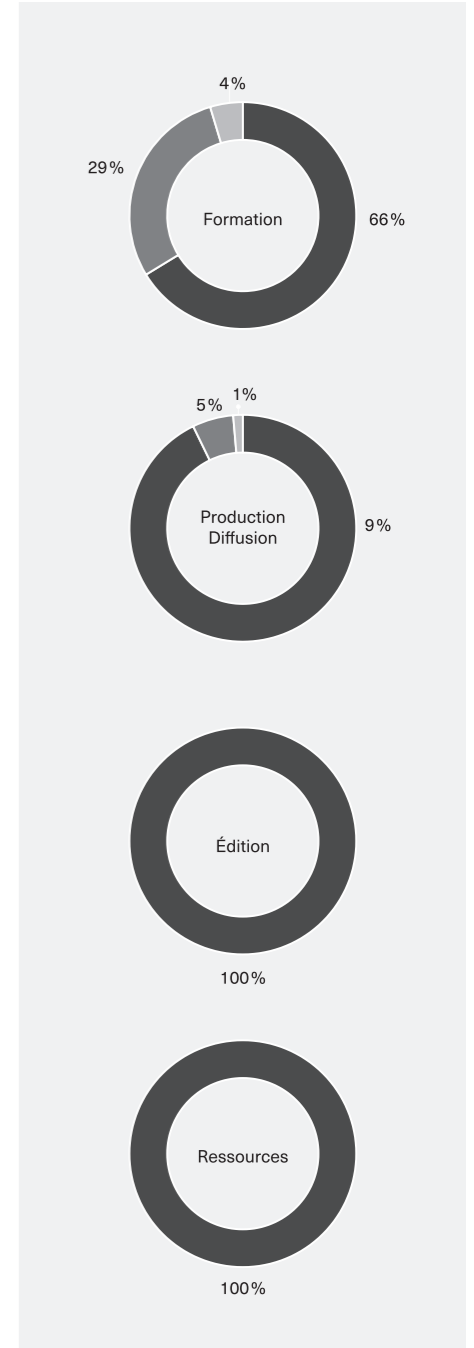
Un des premiers éléments qui ressort de ce recensement est la forte concentration des acteurs : plus de 90 % des structures sont présentes sur le territoire de la Métropole du Grand Paris qui rassemble près de 60 % de la population de la région, et 77 % d'entre eux se situent à Paris.



Répartition des acteurs selon les périmètres administratifs du Grand Paris et du SRCI - Schéma régional de coopération intercommunale.



Répartition de la population francilienne selon les périmètres administratifs du Grand Paris et du SRCI - Schéma régional de coopération intercommunale.



Répartition des 5 fonctions principales selon les périmètres administratifs du Grand Paris et du SRCI - Schéma régional de coopération intercommunale.

3 Selon l'approche également privilégiée dans le cadre de l'Observation participative et partagée des arts visuels en Pays de la Loire - Étude socio-économique des acteurs des Pays de la Loire : structures, artistes, professions intermédiaires, juillet 2013.

4 Cf. Détail des fonctions et types de structures par catégories pages 10 et 11.

5 Informations s'appuyant sur les données collectées durant la première phase du SODAVI entre le mois de mai 2017 et le mois de mars 2018.

Les cartographies présentées ci-après rendent compte plus en détail de la répartition territoriale des différentes fonctions de la filière et font apparaître les informations suivantes :

- Paris compte toutes les fonctions de la filière
- Les fonctions formation et production /diffusion sont présentes sur l'ensemble du territoire régional
- Des zones blanches sont notables sur les départements de la Grande Couronne
- Prépondérance de la fonction diffusion (61 % des structures recensées en Île-de-France sont des lieux de diffusion, dont 26 % sont des galeries d'art). Sur les 33 lieux adhérant au réseau TRAM, 24 sont implantés hors de Paris, 14 se situent en petite couronne qui accueille également les lieux plus expérimentaux (collectifs, lieux de production, espaces intermédiaires, etc.)
- Pas de présence des fonctions édition et ressources en dehors de Paris

La fonction production est représentée sur la même cartographie que la fonction diffusion compte tenu de la porosité importante entre ces deux activités. Par ailleurs, l'écart important qui ressort entre le nombre de structures de diffusion et lieux de production repérés tient du fait de la difficulté de rendre compte de la présence des ateliers d'artistes (individuels et collectifs) sur la région. Au regard des informations existantes à ce sujet, il ressort néanmoins une concentration de l'offre à Paris et dans l'Est et le Sud de la petite couronne en raison de politiques publiques d'atelier-logement qui y ont été conduites. L'offre d'ateliers (ateliers simples et ateliers-logements) semble se situer aujourd'hui dans les mêmes proportions que celles avancées dans une étude menée en 2009 par la Ville de Paris⁶ :

- Environ 2 500 ateliers (Ville de Paris, État, Paris Habitat, dont 315 ateliers simples)
- Une répartition du contingent État d'environ 450 ateliers à Paris et 450 en petite couronne
- Ateliers relevant d'autres organismes publics et fondations : environ 600 ateliers (dont environ 350 ateliers-logements) majoritairement situés à Paris.

Cette estimation ne tient pas compte cependant de l'offre privée, ni des ateliers disponibles au sein des collectifs qui proposent souvent des espaces de travail et de production dans les lieux qu'ils occupent.

Enfin la problématique des ateliers est aussi à aborder du point de vue des procédures d'attribution et modalités de collaboration entre les différents gestionnaires et réservataires des parcs dans la perspective d'uniformiser les pratiques. Il est à noter à ce sujet la signature d'un protocole d'accord en mai 2017 entre la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris, la DRAC Île-de-France et Paris Habitat qui a permis de récupérer la gestion partagée de près de 700 ateliers d'artistes.

Une autre caractéristique qui ressort de ce recensement est la pluriactivité partagée pour l'ensemble des acteurs identifiés qui mènent conjointement des actions de production, de diffusion, de collection, d'enseignement, de médiation, d'édition, de pratiques amateurs, etc. et interviennent au plus près des artistes dans les projets menés avec eux. Cet élément est à rapprocher de la pluriactivité rencontrée par les artistes qui bien souvent cumulent activités de formation, de création et de diffusion et du fait que la filière des arts visuels s'appuie de plus en plus sur une économie de projet et d'œuvre nécessitant des ressources financières multiples et souvent contraignantes pour les acteurs.

⁶ Étude sur les modalités d'attribution et d'occupation des ateliers d'artistes dépendant du parc social de la collectivité parisienne, Inspection générale, Ville de Paris, octobre 2009.



Répartition des 5 fonctions principales selon les 8 départements de la région

Détail des fonctions et types de structures par catégories (selon activité principale)

Les définitions proposées ci-dessous ont fait l'objet d'une orientation méthodologique afin de permettre un premier recensement des acteurs et ne sauraient présenter un caractère définitif.

● Formation

Structures dédiées à la formation initiale et à l'enseignement artistique, à savoir les écoles municipales, les ateliers d'arts plastiques (municipaux ou associatifs), les établissements secondaires et supérieurs, dont les écoles supérieures d'art.	ÉCOLES D'ARTS PLASTIQUES	Écoles municipales, formation amateur, ateliers de pratiques artistiques, classes préparatoires.
	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Formation professionnelle en lycée. Formation pouvant mener aux classes préparatoires d'entrée en Écoles supérieures d'art.
	ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART	Écoles publiques (territoriales et nationales) et privées.
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Écoles privées, lycées post-bac, universités offrant une formation artistique ou une préparation aux Écoles supérieures d'art.

Il est proposé de rassembler les fonctions Production et Diffusion au sein de la même catégorie afin de rendre compte de la porosité importante entre ces deux activités prépondérantes pour de nombreux acteurs.

● Production ● Diffusion

Production Structures s'appuyant sur des projets de création à partir de lieux et d'outils de production partagés par des artistes permanents et/ou résidents.	COLLECTIFS	Majoritairement d'artistes plasticiens. Limités ici à ceux juridiquement constitués en collectif et assurant la gestion d'un lieu fixe avec une programmation et des espaces de production.
	LIEUX DE PRODUCTION	Mise à disposition d'espaces, d'outils de recherches, de moyen de production et de compétences techniques pour des artistes et acteurs des arts visuels.
	RÉSIDENCES	Dispositifs de résidences artistiques existant de manière autonome s'appuyant sur la définition suivante : « Programme visant à donner un cadre et des moyens humains, techniques et financiers à une recherche, à une création, associé ou non à des actions de sensibilisation à l'art ».
	ATELIERS, ATELIERS-LOGEMENTS, ESPACES DE TRAVAIL INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	Espaces de travail du parc privé, du parc public (par exemple Ville de Paris ou bailleurs sociaux) au sein d'espaces ou bâtiments occupés de manière transitoire ou sans titre d'occupation. Recensement difficile compte tenu de la difficulté de rendre compte précisément de l'offre présente sur le territoire régional (concentration à Paris et Est/Sud de la petite couronne notable toutefois, ainsi qu'une porosité avec certains collectifs qui proposent des espaces de travail et de production au sein des lieux qu'ils occupent).
Diffusion Structures organisées selon une forme juridique propre et proposant une programmation régulière en arts visuels accompagnée et mise en œuvre par une équipe identifiée et dédiée.	ARTOTHÈQUES	Structure de diffusion de l'art contemporain dotée d'une collection d'art originale enrichie chaque année et prêtée à un large public (particuliers, entreprises, établissements scolaires, etc.).
	CENTRES CULTURELS ÉTRANGERS	Lieux dont la vocation est de faire connaître en France une création contemporaine étrangère, d'y favoriser le rayonnement des artistes du pays concerné et de promouvoir les échanges avec la scène artistique française.
	CENTRES D'ART	Lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, conventionnés ou non conventionnés, conçus comme des lieux de recherche et de création, à travers notamment une programmation régulière, un travail de médiation, etc.
	GALERIES	Lieux d'exposition reposant sur la promotion, la diffusion et la vente d'œuvres d'artistes et ayants droits.
	LIEUX D'EXPOSITION	Structures proposant uniquement une programmation arts visuels de manière régulière.
	LIEUX PLURIDISCIPLINAIRES	Lieux culturels proposant une programmation arts visuels régulière.
	MAISONS DE VENTES / COMMISSAIRES-PRISEURS	
	MANIFESTATIONS	Salons, biennales, foires, festivals, etc.
	MUSÉES D'ART CONTEMPORAIN ET FRAC	Musées présentant une collection art contemporain.
	MUSÉES D'ART ET D'HISTOIRE, PATRIMOINES ET MONUMENTS	Présentant en partie une collection arts visuels au moins 20 ^e et/ou une programmation d'expositions temporaires arts visuels.

● Édition

Structures qui développent une activité éditoriale	MAISONS D'ÉDITION	Structures présentant une ligne éditoriale arts visuels.
	REVUES	Papier et/ou digitale.

● Ressources

Les acteurs qui participent à la fois à l'information, à la gestion, au développement et à la professionnalisation de la filière des arts visuels.	ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	Regroupement par métier ou type de structure à vocation de structuration.
	RÉSEAUX	Regroupement sur un territoire à vocation de promotion et de valorisation de ses membres.
	SYNDICATS	Groupement de personnes, physique ou morale, œuvrant pour la défense et la gestion d'intérêt commun, protégé par le droit du travail.
	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	Organismes gérant les prélèvements des cotisations et contributions sociales et la redistribution des droits.
	SOCIÉTÉS DE DROIT D'AUTEUR ET ASSOCIATIONS DE GESTION AGRÉÉE	Sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des arts visuels et associations de gestion agréée.

● Intermédiaires

Les acteurs situés entre les créateurs et les différents publics, les diffuseurs et les institutions, soit l'ensemble des individus et des structures rémunérées pour apparier les artistes et leurs diffuseurs.	AGENCES DE PRODUCTION ARTISTIQUE	À noter que le recensement des indépendants peut être difficilement exhaustif compte tenu de l'absence de statut <i>ad hoc</i> pour nombre d'entre eux. La liste ci-contre est donnée à titre indicatif et ne saurait rendre compte de l'ensemble des professions intermédiaires pouvant s'inscrire dans la filière.
	AGENTS D'ARTISTES	
	AGENCE PHOTO	
	COMMISSAIRES D'EXPOSITION	
	CRITIQUES D'ART	
	ASSISTANTS D'ARTISTES	
	RÉGISSEURS	
	RESTAURATEURS	
	TRANSPORTEURS D'ŒUVRES D'ART	
	CONFÉRENCIERS	
	MÉDIATEURS	
	ACTEURS DE PROMOTION DE L'ART	
	EXPERTS ET CONSEILLERS ARTISTIQUES	

S O D A V I Île-de-France

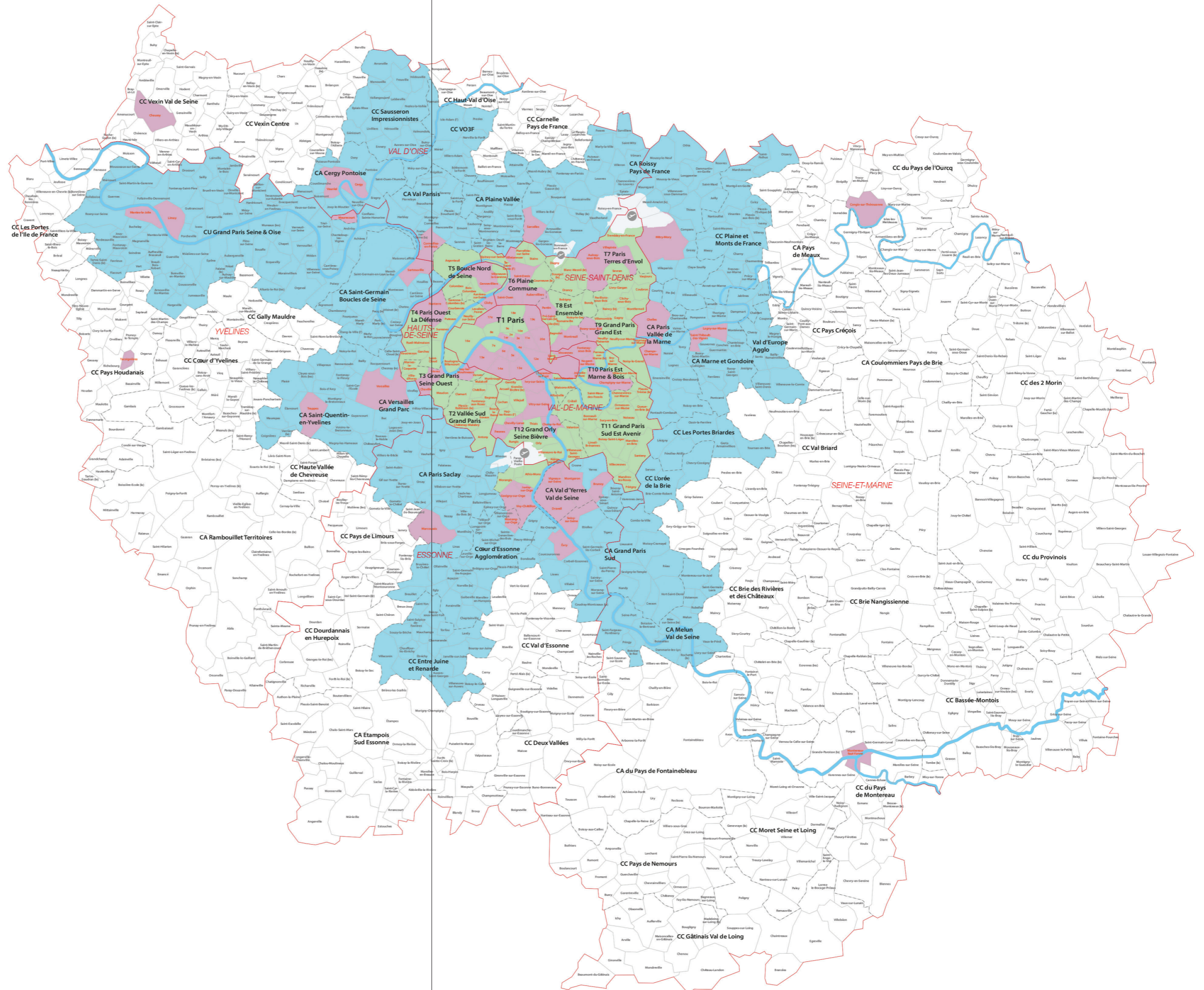
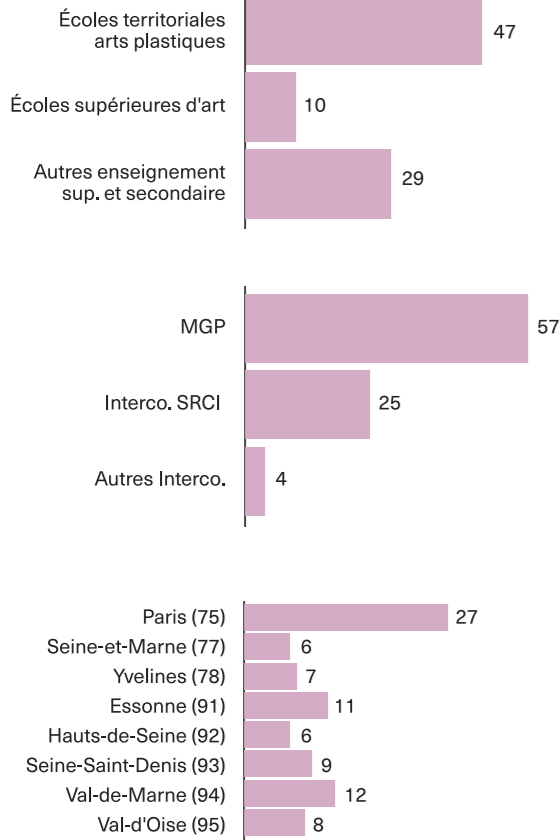
Répartition territoriale par grandes fonctions de la filière arts visuels

● FONCTION FORMATION

Structures dédiées à la formation initiale et à l'enseignement artistique, à savoir les écoles municipales, les classes préparatoires publiques, les établissements secondaires et supérieurs, dont les écoles supérieures d'art. Hors enseignement privé. Répartition non exhaustive au 5/4/18.

- Communes
- Départements
- Intercommunalités

- Métropole du Grand Paris
- Intercommunalités du SRCI au 01.01.2018
- Autres intercommunalités au 01.01.2018



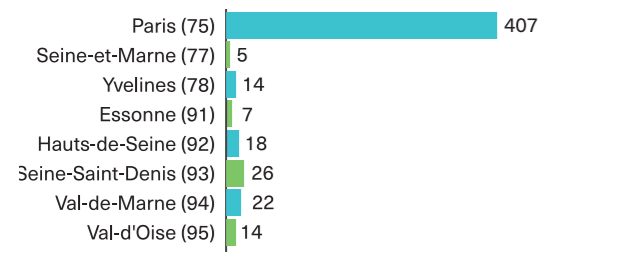
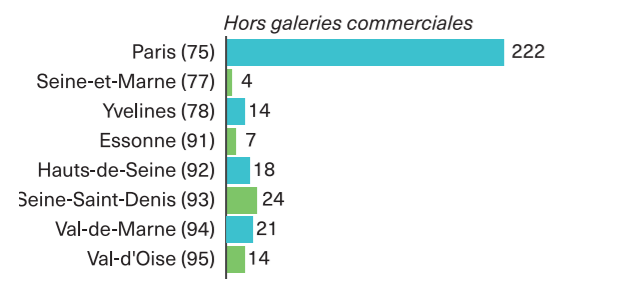
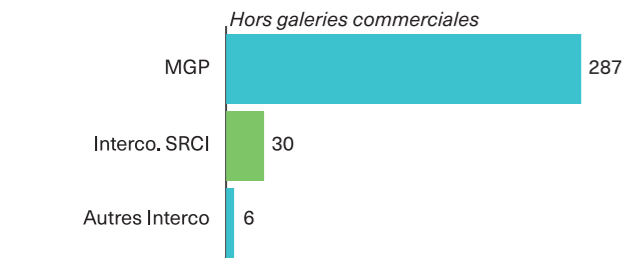
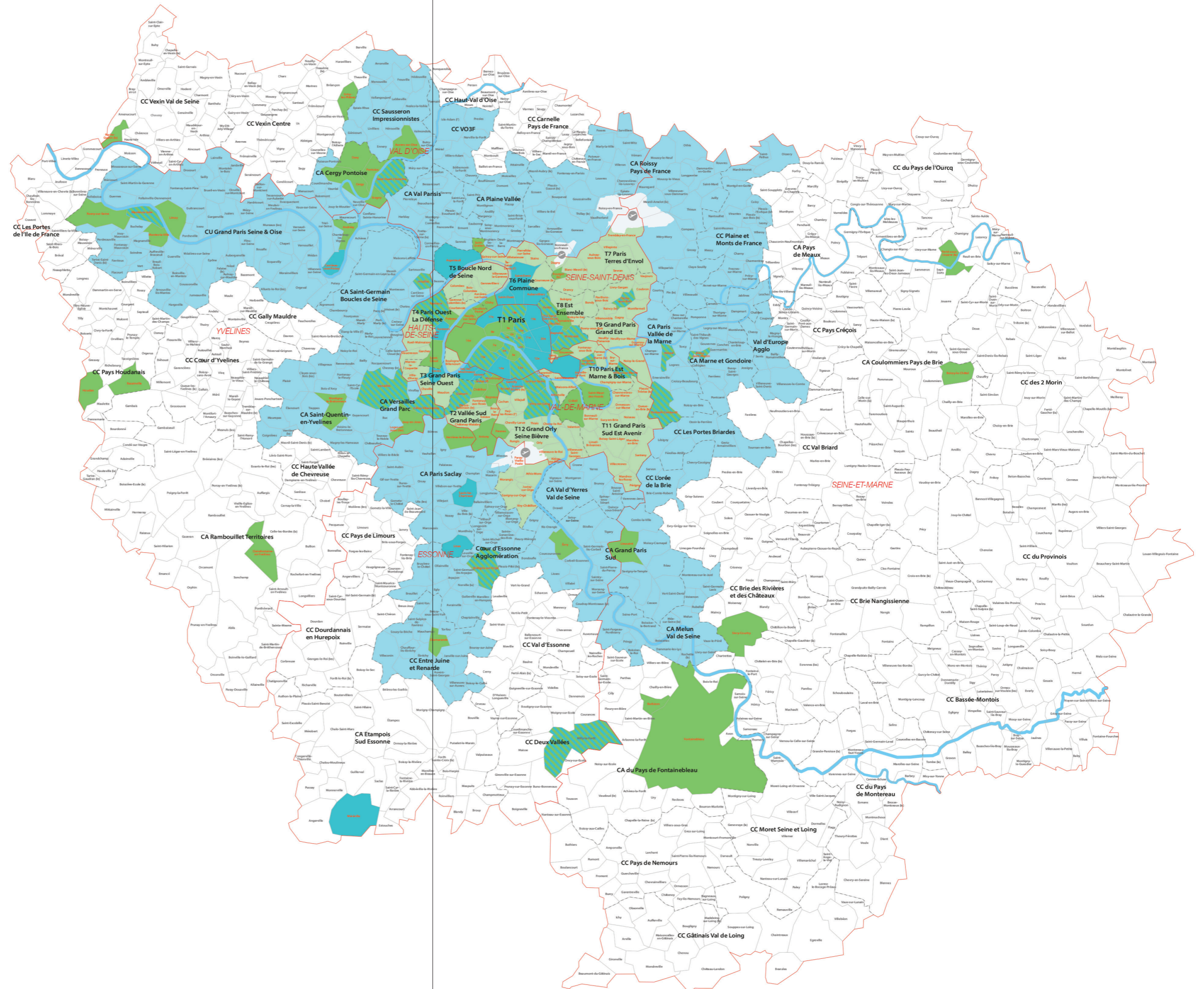
S O D A V I Île-de-France

Répartition territoriale par grandes fonctions de la filière arts visuels

- FONCTION PRODUCTION
- FONCTION DIFFUSION

Structures s'appuyant sur des projets de création à partir de lieux et d'outils de production partagés par des artistes permanents et/ou résidents. Hors ateliers, ateliers-logements individuels. Structures organisées selon une forme juridique propre et proposant une programmation régulière en arts visuels accompagnée et mise en œuvre par une équipe identifiée et dédiée. Répartition non exhaustive au 5/4/18.

- Communes
- Départements
- Intercommunalités
- Métropole du Grand Paris
- Intercommunalités du SRCI au 01.01.2018
- Autres intercommunalités au 01.01.2018



S O D A V I Île-de-France

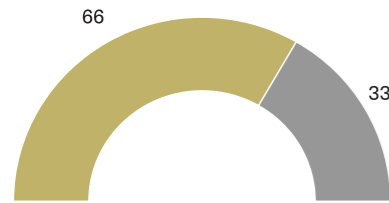
Répartition territoriale par grandes fonctions de la filière arts visuels

● FONCTION ÉDITION

Structures qui développent une activité éditoriale axée sur les arts visuels/art contemporain. Maisons d'éditions avec une ligne éditoriale arts visuels. Revues papier ou revue en ligne. Répartition non exhaustive au 5/4/18.

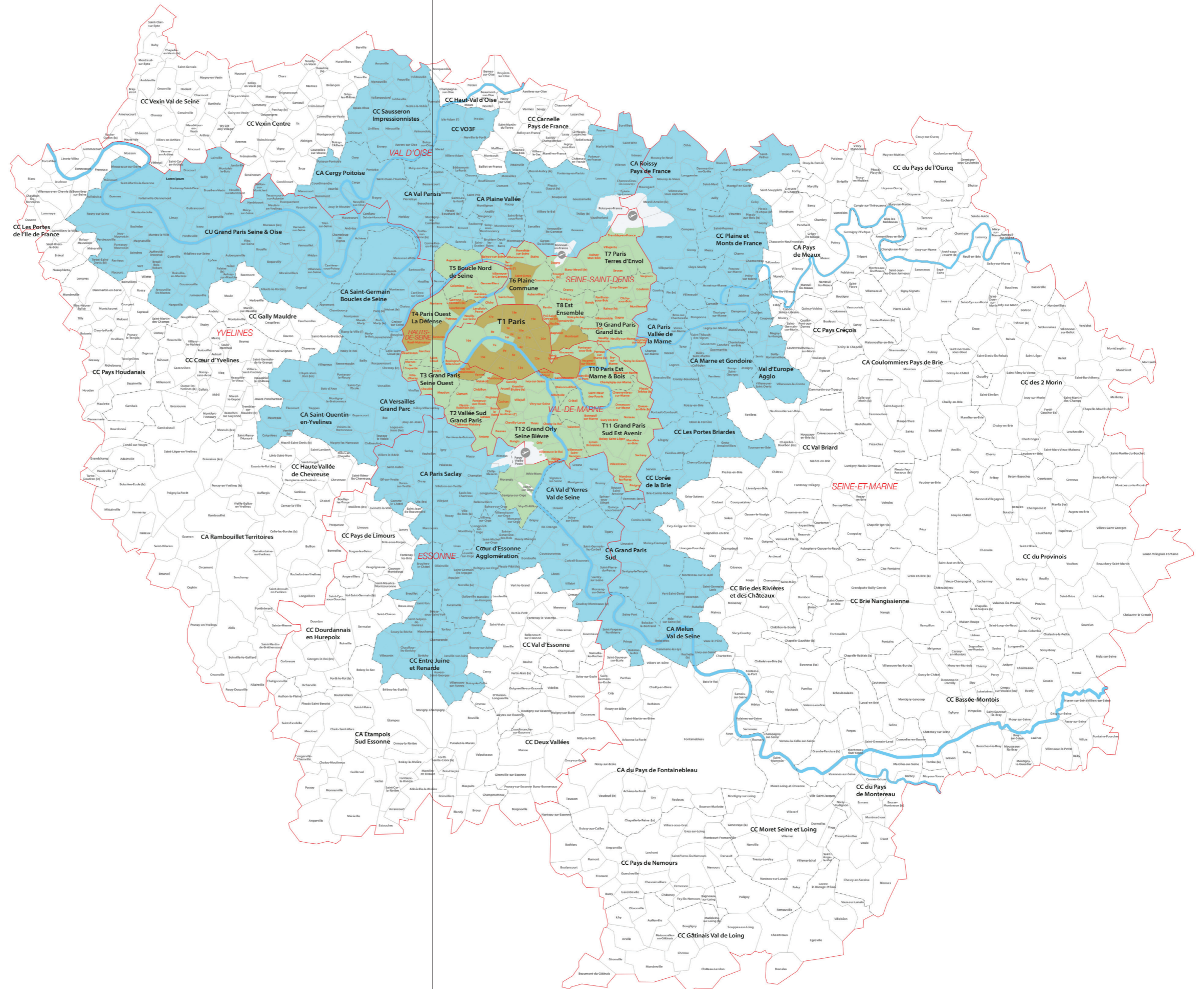
- Communes
- Départements
- Intercommunalités

- Métropole du Grand Paris
- Intercommunalités du SRCI au 01.01.2016
- Autres intercommunalités au 01.01.2017



● Maison d'édition ● Revue

Paris (T1)	83
Vallée Sud Grand Paris (T2)	1
Vallée Sud Grand Paris (T2)	2
Paris Ouest La Défense (T4)	4
Plaine Commune (T6)	1
Est Ensemble (T8)	5
Est Ensemble (T8)	2
Grand Orly Seine Bièvre (T12)	2





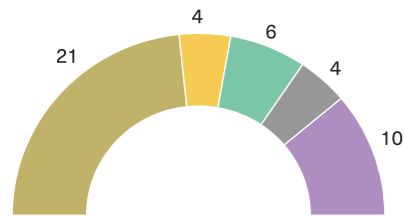
Répartition territoriale par grandes fonctions de la filière arts visuels

● FONCTION RESSOURCES

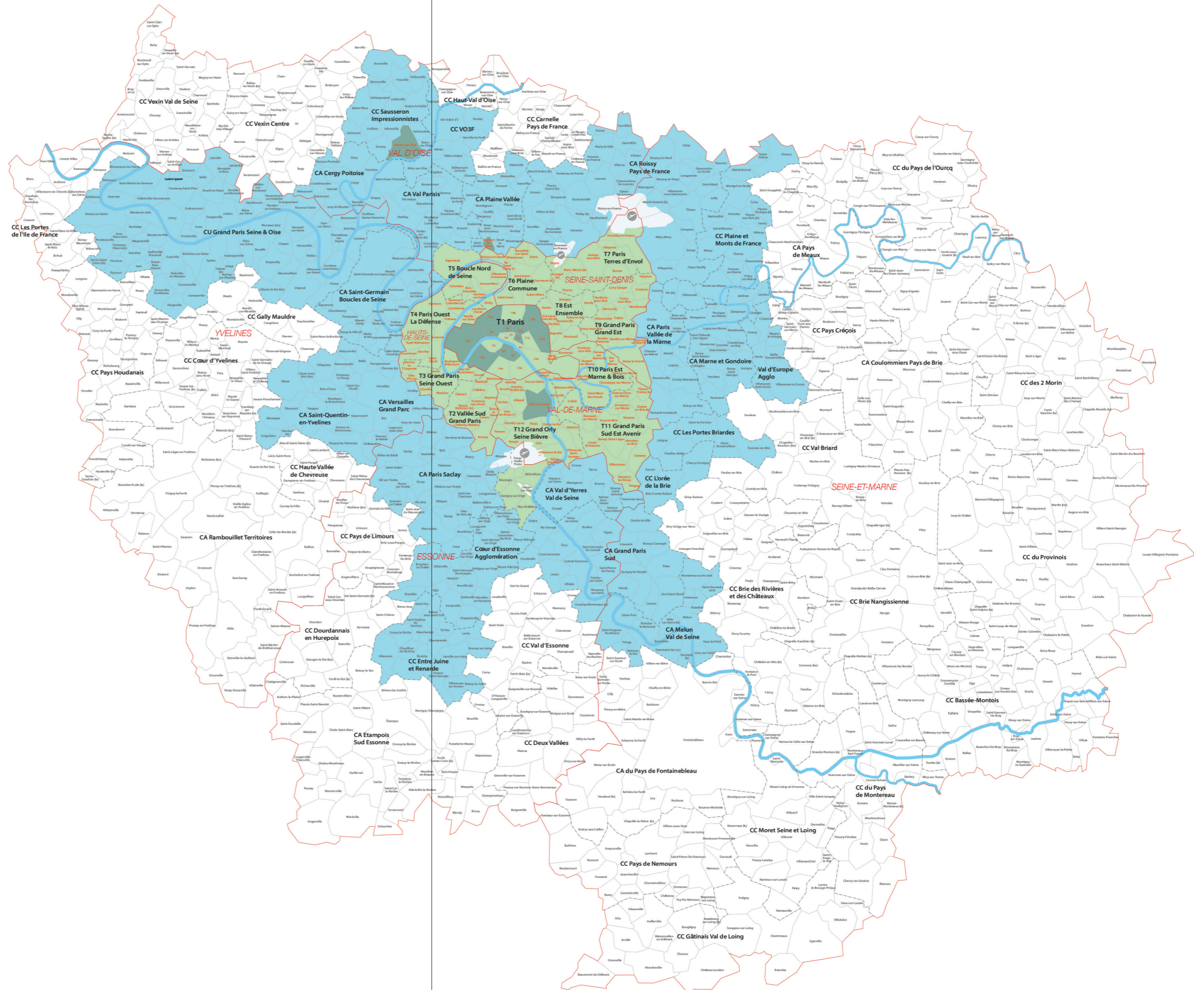
Les acteurs qui participent à la fois à l'information, à la gestion, au développement et à la professionnalisation de la filière des arts visuels : associations professionnelles, réseaux, syndicats, sociétés de droits d'auteurs, etc. Répartition non exhaustive.

- Communes
- Départements
- Intercommunalités

- Métropole du Grand Paris
- Intercommunalités du SRCI au 01.01.2016
- Autres intercommunalités au 01.01.2017



- Associations professionnelles
- Organisations professionnelles
- Réseaux
- Sociétés de droits
- Syndicats



C. CHIFFRES CLÉS SUR LES ACTEURS EN ÎLE-DE-FRANCE

Afin de compléter le recensement, un travail de collecte de données à partir des ressources disponibles et des travaux en cours a permis de faire ressortir différentes informations concernant les acteurs des arts visuels et plus particulièrement les lieux de diffusion et de production que sont les centres d'art, le Frac, ou les galeries d'art et les fondations, autant d'acteurs qui accompagnent les artistes dans la mise en œuvre de leur projet. L'engagement des acteurs de la filière auprès des artistes est par ailleurs un élément important à souligner souvent au cœur des projets portés par les lieux et qui se manifeste sous différentes formes : soutien à la production, à la diffusion, appui matériel et/ou financier au projet, mais aussi à travers un accompagnement des artistes sur du long terme (conseil, information, ressource, etc.).

Les centres d'art contemporain, conventionnés et non conventionnés, et le Frac en Île-de-France

Sur un périmètre de 47 structures, il ressort en 2015 (source DRAC IDF) :

28 450 m ²	De surface d'exposition
333	Équivalent Temps Plein
333	Expositions
	et 2 881 œuvres exposées
+ de 80 %	Des dépenses sont consacrées à l'acquisition et à la production d'œuvres
510 388	Entrées
94	Ouvrages édités
465	Actions culturelles (189 295 participants)
146	Résidences

Il est à noter également que :
24 % Des centres d'art du réseau DCA sont présents en IDF

Le Palais de Tokyo et le Jeu de Paume représentent à eux seuls 57 % des visiteurs des centres d'art en France

Les galeries d'art⁷

1 151 Galeries en Île-de-France (2010) sur 2 191 au total, soit :

53 % Des galeries françaises
Paris accueille plus de 1000 galeries (48 % des galeries françaises)

Concentration des galeries sur les 3^e, 6^e et 8^e arr. (représentent 82 % du chiffre d'affaires national)

68 % Des galeries en Île-de-France participent à des salons et foires d'art contemporain

93 % Des galeries parisiennes et franciliennes exportent les œuvres à l'international

Le chiffre d'affaire moyen des galeries parisiennes atteint : 1,15 millions d'euros (contre 241 000 euros en région)

Les fondations et les collectionneurs d'art

Depuis le début du 21^e siècle, la France connaît une forte croissance du nombre de fondations, dont le nombre a doublé entre 2001 et 2014 (augmentation de 43 % entre 2009 et 2014), l'art et la culture arrivant en troisième position en terme de domaine d'intervention⁸. Pour l'IDF :

En 2016 :
+ de 1 200 Fondations sont présentes sur la région (66 % des fondations françaises dont 56 % à Paris)

Plus de 200 fondations œuvrent dans le secteur de l'art et la culture

1/5 Des donateurs français résident dans la région (don moyen de 653 euros par an, contre 348 euros dans le reste du territoire, le volume total des dons drainés par Paris et sa région s'élève à 33 % du montant total des dons français)

47 % En 2015 :
Des collectionneurs d'art contemporain résidaient en Île-de-France

⁷ François Rouet, *Les galeries d'art contemporain en France en 2012*, coll. « Culture études », Ministère de la Culture, DEPS, 2013-2.

⁸ *Les Fonds et Fondations en France de 2001 à 2014*, Observatoire de la Fondation de France en collaboration avec le Bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur, 2015.

D. LES ARTISTES ET INTERMÉDIAIRES

I. LES ARTISTES PLASTICIENS : STATUT ET CONTEXTE EN ÎLE-DE-FRANCE

Selon les chiffres transmis par la Maison des Artistes et l'AGESSA⁹, la France compte 60 192 artistes auteurs pour l'année 2016. En prenant en compte les auteurs cotisant auprès de l'AGESSA ce chiffre se monte à 262 617 auteurs toutes activités confondues.

Certaines organisations professionnelles estiment que ce chiffre est inférieur à la réalité et il convient en effet d'y ajouter les artistes non déclarés auprès de la Maison des Artistes ou de l'AGESSA (artistes mal informés, plasticiens sur différents régimes, fonctionnaires de l'enseignement, bénéficiaires du RSA, auto-entrepreneurs, etc.) dont les estimations se situent selon les interlocuteurs entre 30 et 50 % de l'ensemble des artistes en France, ce qui porterait ainsi le nombre total d'auteurs à environ 370 000 toutes pratiques confondues.

Ce chiffre, même s'il reste un indicateur intéressant, est néanmoins à envisager avec précaution car il regroupe l'ensemble des branches artistiques suivantes : les arts graphiques et plastiques pour la Maison des Artistes, les écrivains, auteurs et compositeurs de musique dans le cinéma, la télévision et la photographie pour l'AGESSA. En considérant seulement les photographes cotisant auprès de l'AGESSA, et les artistes auteurs déclarés auprès de la Maison des Artistes le nombre d'artistes auteurs en France s'élève à environ 66 000, soit environ 90 000 intégrant les artistes non déclarés.

Caractéristiques des artistes en Île-de-France

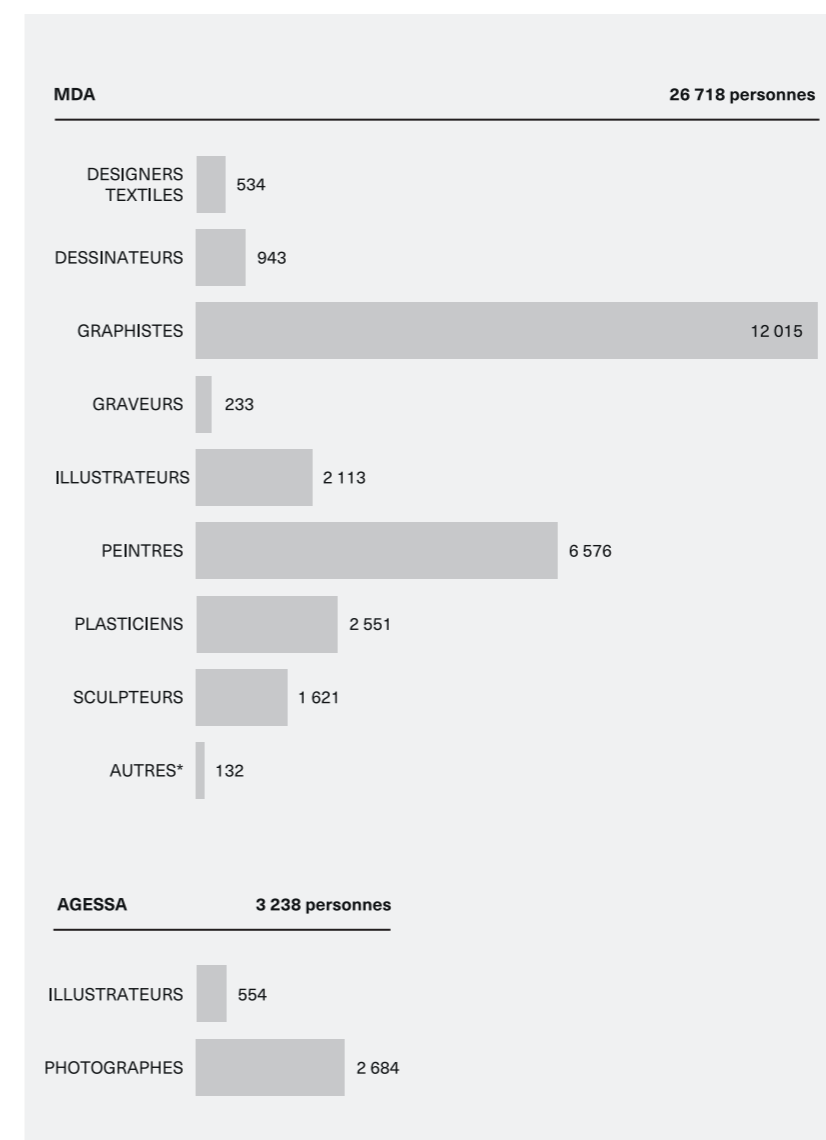
- 46 % des artistes des arts visuels (Maison des Artistes et AGESSA) résident en Île-de-France, 25 % se situeraient à Paris. Parmi eux 89 % cotisent à la Maison des Artistes et 11 % à l'AGESSA.
- On observe une forte concentration des artistes à Paris du fait du rayonnement culturel de la Capitale et de la proximité avec les acteurs du secteur, le marché et le réseau professionnel. Selon la Maison des Artistes plusieurs pôles sont à noter au Nord et à l'Est de Paris (18/19/20^e arrondissements notamment) et dans les villes de proche banlieue voisines (Aubervilliers, Pantin, Bagnolet, Montreuil, etc.) mais également plus au Sud (Evry, Malakoff, Ivry-sur-Seine, Villejuif, etc.) en raison notamment des politiques publiques d'ateliers qui ont pu être conduites dans ces villes ou pour le rapprochement avec certains pôles d'acteurs (collectifs d'artistes, lieux de production, fournisseurs, etc.).
- Plus largement, Paris et l'Île-de-France apparaissent comme une étape incontournable dans la construction du parcours et dans la reconnaissance professionnelle des artistes aujourd'hui.

L'activité artistique

- La répartition globale affiliés/assujettis¹⁰ reste équilibrée pour l'Île-de-France, (50/50) tandis que pour le territoire national, seul 36 % des artistes sont affiliés.
- Pour les artistes relevant de l'AGESSA : 51 % des photographes et illustrateurs affiliés sont présents en IDF. La proportion se monte à 59 % pour les seuls photographes affiliés.
- Pour les artistes auteurs relevant de la Maison des Artistes¹¹, les activités les plus représentées sont le graphisme et la peinture (respectivement 44,9 % et 24,6 %) comme cela ressort au niveau national, mais dans des proportions plus importantes pour le graphisme, et dans une moindre mesure pour les peintres. Les plasticiens représentent quant à eux 9,5 % des artistes auteurs relevant de la Maison des Artistes.
- De manière globale, la répartition hommes/femmes est relativement équilibrée (48 % de femmes, 52 % d'hommes). Une prépondérance d'hommes est notable chez les photographes (73 % selon l'AGESSA). Les femmes sont plus présentes dans les professions suivantes : graveurs (65 %) et plasticiens (57 %).

⁹ L'AGESSA et la Maison des Artistes – Sécurité sociale sont deux associations agréées, placées sous la double tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Santé et du ministère de la Culture et de la Communication, pour recouvrer les cotisations et contributions dues sur les rémunérations artistiques des artistes-auteurs. Dans ce cadre, l'AGESSA et la Maison des Artistes assurent notamment le recensement permanent des

artistes-auteurs et des diffuseurs de leurs œuvres résidant fiscalement en France. À noter qu'à partir de 2019, de nouvelles modalités s'appliqueront en application de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale et que ces missions incomberont à l'Urssaf. Cf. Rapports d'activité 2016 : www.secu-artistes-auteurs.fr/mda/organisation



Effectif total pour l'Île-de-France - Selon la profession

¹⁰ Les artistes auteurs dont l'activité relève de la branche professionnelle des arts graphiques et plastiques sont affiliés ou assujettis, selon le montant des revenus artistiques déclarés. En 2018, est affilié tout artiste auteur dont les revenus artistiques, au cours d'une année civile de référence (2017), dépassent le « seuil d'affiliation » soit 8 784 € (en traitements et salaires),

7 638 € (de bénéfices en BNC) ou 11 573 € (de recettes en micro-BNC). L'affiliation permet de bénéficier de la couverture sociale des artistes auteurs, c'est-à-dire des mêmes prestations que les salariés, à l'exception de la prise en charge des accidents de travail et maladies professionnelles. Cf. www.secu-artistes-auteurs.fr/mda/regime-aa

¹¹ Selon les activités artistiques relevant de la gestion de la Maison des Artistes et rattachées à la branche professionnelle des arts graphiques et plastiques. Cf. www.secu-artistes-auteurs.fr/activites-agg

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
AGESSA	964	2 274	3 238
ILLUSTRATEURS	240	314	554
PHOTOGRAPHES	724	1 960	2 684
MDA	13 482	13 236	26 718
DESIGNERS TEXTILE	490	44	534
DESSINATEURS	442	501	943
GRAPHISTES	5 628	6 387	12 015
GRAVEURS	152	81	233
ILLUSTRATEURS	1 003	1 110	2 113
PEINTRES	3 373	3 203	6 576
PLASTICIENS	1 451	1 100	2 551
SCULPTEURS	849	772	1 621
AUTRES*	94	38	132
TOTAL	14 446	15 510	29 956

Effectif total pour l'Île-de-France - Selon le genre

* Autres = tapisserie + vitrail + céramique + décoration

Source : *Les professions des Arts Visuels - Rapport Île-de-France*. Données pour l'année 2015 (Maison des Artistes et AGESSA), Ministère de la Culture et de la Communication, DGCA, décembre 2017.

Concernant les revenus artistiques des artistes en Île-de-France

De manière globale, les femmes déclarent un revenu annuel moyen de 14 657 euros, inférieur de 43 % au revenu moyen déclaré par les hommes (25 607 euros). Cet écart est du même ordre pour les artistes déclarés auprès de la Maison des Artistes (40 %), se réduit pour les affiliés (34 %), mais est prépondérant pour les assujettis (52 %).

Pour les peintres, plasticiens, sculpteurs, graveurs :

- Le revenu moyen pour ces pratiques se situe sous le revenu moyen pour l'ensemble des pratiques (14 598 euros soit environ 77 %).
- Les femmes déclarent un revenu moyen de 8 152 euros¹² contre 21 717 euros pour les hommes, montants inférieurs à ceux de l'ensemble des pratiques relevant de la Maison des Artistes

- Le revenu moyen déclaré pour les hommes affiliés est plus important 34 967 euros.
- Les hommes sculpteurs affiliés déclarent un revenu moyen de 49 489 euros.
- Les femmes assujetties indiquent un revenu moyen de 3 819 euros.

	TOTAL REVENU BNC MOYEN	FEMMES			HOMMES		
		AFFILIÉES	ASSUJETTIES	TOTAL	AFFILIÉS	ASSUJETTIS	TOTAL
AGESSA	33 549 €	22 449 €	—	22 449 €	38 165 €	—	38 165 €
ILLUSTRATEURS	—	19 628 €	—	19 628 €	35 810 €	—	35 810 €
PHOTOGRAPHES	34 402 €	23 246 €	—	23 246 €	38 438 €	—	38 438 €
MDA	18 832 €	21 079 €	5 788 €	14 031 €	31 903 €	12 118 €	23 331 €
DESIGNERS TEXTILE	20 134 €	25 090 €	7 618 €	19 490 €	24 429 €	29 110 €	26 256 €
DESSINATEURS	14 094 €	19 910 €	6 754 €	12 436 €	22 202 €	8 310 €	15 444 €
GRAPHISTES	2 127 €	23 563 €	7 623 €	17 796 €	30 136 €	14 738 €	24 266 €
GRAVEURS	8 624 €	11 097 €	2 842 €	5 458 €	24 665 €	7 482 €	14 894 €
ILLUSTRATEURS	19 431 €	22 390 €	5 848 €	15 060 €	29 601 €	13 247 €	23 107 €
PEINTRES	15 755 €	14 267 €	3 739 €	8 223 €	36 782 €	8 328 €	22 481 €
PLASTICIENS	13 463 €	14 812 €	4 867 €	8 359 €	28 933 €	11 830 €	19 470 €
SCULPTEURS	20 551 €	20 104 €	3 831 €	10 570 €	49 489 €	9 845 €	30 026 €
AUTRES*	14 397 €	13 984 €	16 613 €	15 171 €	16 666 €	7 560 €	12 619 €
TOTAL	20 553 €	21 257 €	5 788 €	14 657 €	33 420 €	12 118 €	25 607 €

Revenu moyen déclaré en BNC (Bénéfices non commerciaux) pour l'Île-de-France - Selon le genre et le statut

* Autres = tapisserie + vitrail + céramique + décoration

Source : Les professions des Arts Visuels – Rapport Île-de-France. Données pour l'année 2015.

(Maison des artistes et AGESSA), Ministère de la Culture et de la Communication, DGCA, décembre 2017.

Ce qui ressort de ces chiffres de la Maison des Artistes et de l'AGESSA, et qui concerne *a priori* les artistes les plus professionnels en termes de déclaration d'activité, est une inégalité de revenus artistiques et une précarité qui touche particulièrement les femmes. Cependant la situation sociale des artistes reste difficile à évaluer tant le statut, les revenus et la relation entre l'activité artistique et les autres activités rémunérées sont autant d'éléments à prendre en compte. Le nombre d'artistes au RSA est également un facteur à considérer même s'il est difficile de s'appuyer sur des statistiques officielles. Selon une ancienne étude de la Fraap réalisée en 2008 auprès de 1 250 artistes et à l'échelle nationale¹³ : sur 1 243 réponses recueillies, près de 46 % des artistes interrogés déclaraient une seconde profession, seuls 28,6 % déclaraient vivre de leur pratique artistique, 18 % bénéficiaient du RMI et 17 % vivaient grâce aux revenus d'une tierce personne. Un autre rapport de 2008¹⁴ portant sur la Région Île-de-France indiquait qu'environ 10 000 personnes bénéficiaires du RMI et vivant à Paris déclaraient un projet artistique pour une forte majorité de plasticiens. Il convient ainsi de considérer ces chiffres avec précaution en l'absence de données récentes et notamment sur la part d'artistes vivant de leur activité, ces chiffres étant supérieurs à ceux avancés dans d'autres études ou travaux plus anciens ou spécifiques à une autre région.

Il reste que l'activité d'artiste plasticien est bien caractérisée par une « hétérogénéité des conduites et la multiplicité des modes d'exercice professionnel »¹⁵, cette diversité s'expliquant notamment par l'évolution et « les transformations profondes du champ artistique dans la seconde moitié du 20^e siècle »¹⁶ intervenues dans l'enseignement prodigué dans les écoles d'art et dans la structuration du milieu professionnel. La conséquence directe de cette évolution se lit clairement aujourd'hui dans les pratiques et les modes de production mis en œuvre par les artistes.

¹² En France, le seuil de pauvreté adopté pour un individu correspond à des revenus mensuels inférieurs à 1 008 euros (soit l'application du seuil à 60 % du revenu disponible national médian) pour une personne seule, soit environ 12 096 euros annuels. Source INSEE, valeurs pour l'année 2014.

¹³ Cahier # 3 : Enquête : les artistes plasticiens et la formation professionnelle, Fraap, fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens, 2008.

¹⁴ David Langlois-Mallet, *L'aide aux ateliers d'artistes : problématiques individuelles, solutions collectives ?* Rapport pour la Région Île-de-France, mai 2008.

¹⁵ Françoise Liot, *Le métier d'artiste*, Éditions L'Harmattan – Logiques sociales, janvier 2010 (p.13).

¹⁶ Idem Françoise Liot.

II. LES INTERMÉDIAIRES AU SERVICE DES ARTISTES ET DES STRUCTURES

Présents au sein de la filière, les intermédiaires sont l'ensemble des acteurs et indépendants situés entre les artistes et les différents publics, les diffuseurs et les institutions, soit l'ensemble des individus et des structures rémunérés pour apparier les artistes et leurs diffuseurs. « Ces professionnels méconnus interviennent dans l'appariement de l'offre et de la demande de travail artistique comme dans la conversion des valeurs artistiques et économiques [...] et contribuent à structurer les marchés du travail sur lesquels ils interviennent »¹⁷.

Cette catégorie comprend des acteurs et des métiers variés et notamment de nombreux travailleurs indépendants (commissaires d'exposition, critiques d'art, assistants d'artistes, médiateurs, régisseurs, etc.) qui sont difficiles à repérer étant donné l'absence de statut *ad hoc* pour ces métiers.

Ainsi, si la situation des commissaires d'exposition semble être la plus connue aujourd'hui du fait de l'action de l'association professionnelle Commissaires d'exposition associés (C-E-A), ce n'est pas le cas de l'ensemble de ces professions même si la création de structures professionnelles comparables est notable depuis plusieurs années¹⁸.

Créée en 2007, l'association C-E-A a pour vocation « de constituer une plateforme de réflexion, de promotion et d'organisation d'activités autour de l'identité professionnelle du commissaire d'exposition. » Une de ses préoccupations premières est par ailleurs la reconnaissance juridique et sociale du commissariat d'exposition.

En 2008, l'association C-E-A commanditait une étude nationale auprès des sociologues Laurent Jeanpierre et Séverine Sofio¹⁹, de laquelle il ressort :

- 50 % Des commissaires interrogés en 2009 résident en IDF (soit environ 330 personnes)
- 50 % Des commissaires sont déclarés en indépendants (contre 1/3 en Province)
- 61 % Des commissaires sont des femmes
- 48 % Ont moins de 35 ans

L'IDF (et plus particulièrement la région parisienne) apparaît comme le lieu de résidence pour faire ses premières armes dans cette activité

La profession est marquée par une forte précarité économique (revenu médian mensuel inférieur à 500 euros)

¹⁷ Wenceslas Lizé, Delphine Naudier, Olivier Roueff, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture – DEPS, coll. « Questions de culture », 2011.

¹⁸ Par exemple : Association française des régisseurs d'œuvres d'art, Association internationale des critiques d'art, BLA! Association des professionnels de la médiation en art contemporain, etc.

Aujourd'hui, l'association C-E-A porte le projet de faire reconnaître le métier de commissaire d'exposition en tant qu'activité relevant de l'AGESSA – à l'exemple du métier de scénographe qui y a été récemment rattaché – et œuvre pour la mise en place d'un contrat type d'« Auteur d'exposition ».

Concernant les autres métiers, l'absence d'étude sociologique ou de données quantitatives ne permet pas de rendre compte de la situation de l'ensemble de ces intermédiaires et encore moins pour ce qui concerne l'Île-de-France. Néanmoins, la présence sur le territoire régional, de nombreuses associations, essentiellement parisiennes, agissant pour la promotion de l'art contemporain, au travers des activités de médiation et/ou de pratiques critiques et curatoriales, est notable, ainsi que l'existence d'une dizaine d'agences de production artistiques intervenant le plus souvent sur des projets artistiques d'envergure et de rayonnement national et international.

Suite à cet état des lieux, les problématiques majeures qui ressortent et qui pourront être interrogées lors de la suite de la démarche, sont les suivantes :

Absence de données, accès difficile à certaines données, ressources éparpillées, fragmentaires et datées

Difficultés d'identification de certains acteurs en raison de l'absence de statuts juridiques ou de complexité des statuts pour les artistes plasticiens

Pluriactivité des acteurs et forte porosité des activités
Précarité importante rencontrées par les artistes et indépendants

Faible visibilité des métiers présents dans la filière et dans les structures

La question sur la manière adéquate de rendre compte de cet état des lieux de la filière pourra également être posée ainsi que la pertinence de poursuivre son enrichissement à travers la mise en place d'outil(s) spécifique(s) en permettant également la diffusion, ou encore d'un observatoire général et partagé de la filière et de l'ensemble de ses acteurs pour l'Île-de-France, afin de permettre une meilleure connaissance de la réalité sociale et économique du secteur des arts visuels.

¹⁹ Laurent Jeanpierre, Séverine Sofio, *Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France*. Portrait social, rapport d'enquête remis à l'association Commissaires d'exposition associés, septembre 2009.

2

Les difficultés et problématiques rencontrées par les artistes

En complément de l'état des lieux, des échanges avec les acteurs du secteur, artistes et membres du réseau TRAM ont été menés de manière à identifier les difficultés et problématiques rencontrées par les artistes durant leur parcours et sur le territoire francilien.

Une première série d'entretiens a été réalisée de décembre 2017 à mars 2018 avec des artistes de la région concernant la construction de leur parcours professionnel afin de faire ressortir les difficultés rencontrées comme les aspects favorables à l'exercice de leur activité, ainsi que les liens qu'ils entretiennent avec le territoire et ses différents acteurs. La seconde série d'entretiens a été conduite dans le prolongement de différents temps de travail avec les membres du réseau TRAM afin d'évoquer leur propre expérience sur le territoire régional, leurs liens avec les artistes et autres acteurs du secteur mais également les aspects liés à leurs activités au sein de leur structure, les questions liées à l'emploi, l'économie et leur vision de l'avenir du secteur.

A. LES ENTRETIENS AVEC LES ARTISTES

Des entretiens individuels semi-directifs d'une durée d'une heure en moyenne ont été réalisés auprès d'un échantillon d'artistes résidant et travaillant en région Île-de-France. Le choix des artistes interrogés s'est fait de manière à permettre une diversité des profils (âge, genre, parcours, pratiques) et de conditions de travail actuelles (atelier, galerie, pluriactivité, mobilité, etc.) afin de composer un panel d'expériences variées. 16 artistes ont ainsi été interrogés à partir d'un support d'entretien²⁰ permettant de faire ressortir des informations sur les points suivants :

- Parcours et environnement professionnel.
- Difficultés et avantages à travailler en Île-de-France.
- Conditions de travail idéales.

SEXE	ÂGE	PRATIQUES	DIPLÔME	LIEU(X) DE TRAVAIL	VILLE DE RÉSIDENCE	DÉPARTEMENT
FEMME	38	PERFORMANCE	DNSEP ESAD STRASBOURG (2006)	DOMICILE	MONTREUIL	93
FEMME	46	PLASTICIENNE	DNSEP BEAUX-ARTS DE PARIS (1997)	ATELIER PERSONNEL	PARIS	75
HOMME	35	PLASTICIEN	DNSEP ESAD STRASBOURG	ATELIER PARTAGÉ	PARIS	75
HOMME	45	PLASTICIEN	DNSEP ARTS DÉCORATIFS DE PARIS (1997)	ATELIER PARTAGÉ (ANCIENS ENTREPÔTS SNCF)	SAINT-DENIS	93
HOMME	45	PLASTICIEN	DNSEP VILLA ARSON (1998)	ATELIER-LOGEMENT	PARIS	75
FEMME	33	ARTS VISUELS ÉCRITURE	LICENCE MASTER EN DROIT	DOMICILE	MALAKOFF	92
FEMME	47	PLASTICIENNE	DNSEP VILLA ARSON	ATELIER-LOGEMENT	MALAKOFF	92
HOMME	34	PLASTICIEN	DNSEP BEAUX-ARTS DE PARIS (2007)	ATELIER À MAINS D'ŒUVRE	SAINT-OUEN	93
HOMME	41	ARTISTE PLURIDISCIPLINAIRE	DNSEP BEAUX-ARTS DE GRENOBLE	ATELIER PERSONNEL	PANTIN	93
HOMME	54	PEINTRE	AUTODIDACTE	DOMICILE À PARIS ET ATELIER PERSONNEL EN RÉGION	PARIS	75
FEMME	60	PLASTICIENNE	AUTODIDACTE	ATELIER-LOGEMENT	PARIS	75
FEMME	47	PERFORMANCE PLASTICIENNE	DNSEP BEAUX-ARTS DE NANTES (1997)	AUCUN (ARTISTE NOMADE)	NANTES / PARIS	44 / 75
HOMME	49	PLASTICIEN	DNSEP BEAUX-ARTS DE RENNES (1995)	DOMICILE	PARIS	75
FEMME	50	PLASTICIENNE LUMIÈRE	DNSEP ARTS DÉCORATIFS DE PARIS (1996)	DOMICILE	PARIS	75
HOMME FEMME	28-29	PERFORMANCE	DNSEP CERGY	ATELIER PARTAGÉ	VITRY	94

Le panel en un coup d'œil

Guide d'entretien — Artistes

Échanges avec des artistes du territoire sur leur parcours professionnel, permettant d'identifier les freins et leviers rencontrés sur le territoire et les problématiques inhérentes à leurs parcours.

PHASE INTRODUCTIVE

Objectif

- Présentation de l'objet de l'entretien.
- Amener l'artiste à préciser son profil et sa pratique.

Objectifs sous-jacents

- Préciser le profil de l'artiste interviewé.
- Préciser sa pratique et le réseau de diffusion dans lequel il se situe.

THÈME 1

PARLEZ-MOI DE VOTRE PRATIQUE

Relances possibles

- Comment définissez-vous votre pratique ?
- Parlez-moi des particularités de votre travail / de ce qui caractérise votre travail.
- Parlez-moi de votre démarche artistique.
- Expliquez-moi votre manière de travailler.
- Parlez-moi de ce qui peut expliquer votre démarche actuelle.

PHASE DE CENTRAGE DU SUJET

Objectif

- Connaître le parcours de l'artiste et son environnement professionnel.

Objectifs sous-jacents

- Connaître les formations préalables de l'artiste.
- Déterminer le statut de l'artiste (activité professionnelle ou pas, inscrit à la Maison des Artistes ou pas, activité artistique...) ainsi que la manière dont s'organise son activité artistique.
- Connaître l'évolution/le développement de son activité artistique (avec quels lieux travaille-t-il/elle ? En IDF, en France, en Europe ?).
- Aborder les expériences professionnelles de l'artiste.
- Connaître la situation actuelle de l'artiste (en terme d'activités, de revenus).
- Identifier son environnement professionnel/ses conditions de travail.
- Connaître les raisons de son installation en IDF.

THÈME 2

RACONTEZ-MOI VOTRE PARCOURS ?

Relances possibles

- Quel a été votre parcours ?
- Quelle(s) formation(s) artistique(s) ou autres avez-vous suivie(s) ?
- Comment votre activité artistique s'est-elle mise en place ?
- Quel est votre statut ?
- Comment organisez-vous votre activité ?
- Racontez-moi votre évolution/développement professionnel.
- Exercez-vous une autre activité ?

THÈME 3

VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ?

Relances possibles

- Parlez-moi de votre manière de travailler.
- Parlez-moi de votre environnement « professionnel ».
- Avez-vous des assistants ? Des collaborateurs ? Réguliers ou occasionnels ?
- Disposez-vous d'un espace de travail ?
- Êtes-vous représenté par une galerie ?

PHASE D'APPROFONDISSEMENT

Objectifs

- Identifier les freins et leviers rencontrés par les artistes et leurs caractéristiques.
- Recenser les différentes situations et problématiques inhérentes au territoire.

THÈME 4

PARLEZ-MOI DE VOS PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES OU DES AVANTAGES DE TRAVAILLER EN IDF ?

Relances possibles

- Depuis combien de temps êtes-vous en IDF ?
- Parlez-moi des inconvénients/avantages de vivre et travailler en IDF.
- Comment s'est passé votre arrivée en région / sortie d'école ?
- Qu'est-ce qui caractérise votre activité ici en région ?
- Quels sont vos rapports avec les acteurs et professionnels des arts visuels ? (de la région/hors région)
- Avec les artistes ?
- Quels sont vos rapports avec les acteurs du marché de l'art ? Les collectionneurs ?
- Comment avez-vous obtenu ou trouvé votre lieu de travail ? (si concerné)
- Comment s'est mise en place votre collaboration avec votre galerie ? (si concerné)
- Où diffusez-vous principalement votre travail ?
- Qui soutient votre travail ?
- Avez-vous déjà bénéficié/sollicité des dispositifs d'aide à la création ou autre ?
- Êtes-vous présent dans des collections publiques de la région ?

THÈME 5

QUELLES SERAIENT LES CONDITIONS IDÉALES POUR EXERCER VOTRE ACTIVITÉ ?

Objectif

- Cerner les attentes des artistes.

Relances possibles

- Quelles seraient les différents éléments qui faciliteraient votre activité ?

- Quels pourraient-étre le lieu/les conditions de travail les plus propices à votre activité ?
- Les conditions les plus favorables pour la production de vos pièces ?
- Les conditions les plus favorables pour leur diffusion et leur monstration ?
- Les conditions nécessaires pour une rémunération minimale ?
- Comment faciliter vos relations avec les acteurs des arts visuels en IDF et autres professionnels ?
- Comment favoriser votre accès à l'information du secteur, de son actualité ?
- Votre accès à la formation pour évoluer et perfectionner vos pratiques ?
- Comment favoriser votre visibilité en région, en France, à l'international ?
- Quel(s) soutien(s) serai(en)t un véritable levier pour votre travail ?

PHASE DE CONCLUSION

Objectif

- Ramener l'artiste à sa situation actuelle.

THÈME 6

PARLEZ-MOI DE VOS PROJETS À VENIR

Relances possibles

- Quelle est votre « actualité » ?
- Sur quoi travaillez-vous actuellement ?
- Quels sont vos projets à venir ?

ANALYSE DES INFORMATIONS RÉCOLTÉES

Il ressort de ces entretiens plusieurs éléments déterminants dans la construction des parcours artistiques et professionnels de ces artistes. Ainsi, la majorité des artistes interviewés possède une formation artistique – la majorité ayant suivi un cursus complet (soit 5 ans) dans une école des beaux-arts, et plus de la moitié d'entre eux est passée auparavant par une année préparatoire (publique ou privée). Il est à noter qu'un seul des artistes interrogés a pu intégrer une école d'art sans le baccalauréat, et que trois d'entre eux sont autodidactes et ont fait part de leurs difficultés à intégrer le réseau professionnel et y trouver une véritable légitimité quant à leur parcours. Tous inscrivent leur pratique dans une démarche artistique et une activité professionnelle manifeste. L'environnement familial apparaît également comme un facteur déterminant dans le choix de suivre une formation ou une carrière artistique, et la plupart des artistes interrogés indique avoir suivi des cours de pratiques amateurs dans leur jeunesse. Pour les artistes concernés, l'école des beaux-arts offre un cadre privilégié pour l'expérimentation et pour l'acquisition d'un bagage théorique ainsi que des

conditions de travail idéales pour le développement d'une pratique personnelle. Certains déplorent néanmoins un certain formatage des écoles d'art envers les étudiants et un manque d'accompagnement envers les plus marginaux. La transition entre l'école et l'après beaux-arts reste un moment délicat car les artistes se trouvent alors sans espace de travail et dans une situation financière permettant difficilement une production régulière. Certains font alors le choix de développer des projets spécifiques dans le cadre de résidences et différents appels à candidature permettant de trouver une économie pour chaque projet, d'autres trouvent des solutions au travers des espaces de travail collectifs, des associations ou collectifs d'artistes ou encore dans des expériences à l'étranger. La mobilité reste un facteur important de chacun des interviewés et nécessaire pour la diffusion du travail, que ce soit en France ou à l'étranger. L'accès à l'information professionnelle est une problématique fréquemment évoquée ainsi que l'absence d'interlocuteurs ou de ressources clairement identifiés, les artistes se tournant naturellement vers les acteurs qui soutiennent leur travail (commissaire d'exposition, directeur de structures, critique, etc.).

Le fait de vivre et travailler en région Île-de-France apparaît comme un atout pour chacun des interviewés et plus particulièrement dans la construction du parcours compte tenu d'une offre culturelle plus intense qu'ailleurs et de la présence de tous les acteurs du secteur des arts visuels. Paris et la proche banlieue apparaissent ainsi comme un tremplin possible vers l'international et favorisant les échanges artistiques. La présence du marché de l'art est également une raison importante de l'installation et l'ancrage des artistes interrogés sur le territoire francilien qui tous voient dans le fait d'être représenté par une galerie un gage de reconnaissance et d'essor pour leur carrière.

Le choix de rester à Paris ou en région parisienne implique cependant des difficultés importantes dans l'économie de l'activité artistique qui rejoignent pour beaucoup des préoccupations partagées au niveau national, mais se trouvent exacerbées pour la région francilienne. Ainsi l'accès à un espace de travail adapté au travail artistique reste la difficulté première à laquelle s'ajoutent un coût de la vie élevé et un foncier prohibitif pour les artistes. Parmi ceux qui disposent d'un espace de travail, le manque d'espace reste prépondérant, contraignant fortement la production artistique et permettant difficilement le stockage de pièces ou d'archives inhérentes à leur travail. Selon les artistes interrogés, l'atelier-logement reste la meilleure solution pour faire face à ces problématiques car cela permet d'éviter le paiement d'un double loyer et favorise une installation dans la durée. Néanmoins tous déplorent les difficultés d'accès aux ateliers-logements, les délais très longs d'attente et des procédures d'attribution

complexes. L'adaptation de l'atelier ou de l'espace de travail individuel à une pratique est également un point fréquemment abordé qui semble plus facilement pris en compte à travers les solutions collectives trouvées par certains artistes, notamment par la mutualisation d'équipements ou l'existence d'espaces collectifs permettant une présentation du travail ou laissant davantage de place à l'expérimentation. La question de la pluriactivité ou de l'existence d'une activité complémentaire est également une situation rencontrée par la majorité de nos répondants, dont nombre d'entre eux sont également enseignant en école d'art, intervenant en arts plastiques, assistant d'artiste ou intervenant sur des projets artistiques ou dans le cadre de montages d'exposition.

Concernant les évolutions souhaitées quant à leurs conditions de travail, si la question de l'espace de travail reste prépondérante, les artistes interrogés évoquent aussi des questions liées au cadre de l'exercice de l'activité artistique

telles que le besoin d'un accompagnement professionnel et d'un soutien administratif tout au long de leur carrière, la systématisation de la rémunération – à travers notamment l'application du droit de présentation – et de la contractualisation qui reste peu répandue dans le marché de l'art. La nécessité d'adapter le statut d'artiste auteur à la réalité de l'activité artistique est fréquemment abordée comme une solution pouvant pallier la multiplication des statuts selon l'activité exercée (artiste auteur, auto-entrepreneur, salariat, vacation, etc.) et à la précarité ainsi engendrée.

La synthèse ci-dessous des informations récoltées d'après ces entretiens ne saurait rendre compte de toutes les problématiques rencontrées par l'ensemble des artistes vivant et travaillant en Île-de-France mais permet d'indiquer une tendance et des caractéristiques prédominantes exprimées par les artistes interrogés.

Parcours et environnement professionnel

Contexte familial important, propice pour embrasser une carrière artistique

Écoles d'art qui favorisent les rencontres avec des professionnels, les opportunités de monstration et d'accès aux projets mais qui laissent peu de place aux profils atypiques

L'accès complexe et parfois difficile à l'information professionnelle (début d'activité, déclaration de revenus, modes de rémunération et de contractualisation, etc.)

Classe préparatoire qui apparaît de plus en plus comme un passage obligé pour intégrer une école d'art

Différentes périodes cruciales dans l'évolution d'une carrière artistique (après école/démarrage de l'activité, milieu de carrière, arrivée d'enfants au foyer, fin d'activité)

Statut d'artiste auteur pas toujours adapté à la réalité des situations rencontrées, cumul de statuts qui engendre une forme de précarité (artiste auteur, auto-entrepreneur, salarié, vacataire)

Importance de la formation artistique pour faciliter l'intégration au réseau de diffusion institutionnel

Pluriactivité et rémunération irrégulière qui peuvent éloigner l'artiste de sa pratique à certains moments

Complexité des relations avec les galeristes (absence de contractualisation notamment, contrainte du marché, peu de prise en charge des frais de production)

Difficultés à travailler en Île-de-France

Le coût de la vie et du foncier en IDF conjugués à des moyens financiers irréguliers rendent l'accès à un espace de travail difficile	Pratique répandue de la cooptation et absence de transparence qui persistent dans l'attribution d'aides ou d'ateliers	Concurrence entre artistes plus forte
Difficulté d'accéder aux ateliers, ateliers-logements, espaces de création au regard de la demande forte en région	Pluriactivité et rémunération irrégulière qui éloignent l'artiste de sa pratique à certains moments	Difficulté d'identification, de prise de contact ou de rendez-vous avec les acteurs institutionnels (DRAC, CNAP)
Conditions d'obtention d'un atelier-logement non adaptées à l'activité des artistes (entre 5 et 10 ans d'attente et bénéficier d'un certain revenu)	Manque d'espace qui ne permet pas de stockage et oblige les artistes à adapter et conditionner leur pratique en fonction de l'espace dont ils disposent	

Difficultés plus généralement propres au secteur

Jeunisme et misogynie présente au sein du secteur des arts visuels	Problématique de la rémunération persiste sous diverses formes (pas encore systématique, non prise en compte des formes atypiques, duo ou collectif d'artistes)	Manque de confiance accordée aux artistes dans la réalisation de certains projets à travers des critères d'attribution de subventions inadaptés
Hypocrisie rencontrée dans les relations humaines et absence de solidarité entre les acteurs	Méconnaissance de certains acteurs quant à la contractualisation avec les artistes	
Manque de clarté du fonctionnement et complexité dans l'échange avec la sécurité sociale Maison des artistes	Absence de moyens de production (aides au projet, galeries, etc.)	

Avantages à travailler en Île-de-France

Dynamisme du territoire francilien, offre culturelle riche et accès aux lieux de diffusion facilité	Présence du marché de l'art et des institutions	Région qui rend plus facile l'accès à des activités connexes compatibles avec son travail d'artiste
Présence et proximité avec l'ensemble des acteurs des arts visuels permet des possibilités de rencontres (durant les vernissages et autres événements)	Banlieues plus accessibles financièrement que Paris et plus dynamiques grâce à l'émergence de lieux collectifs et d'espaces alternatifs	Région qui facilite la mobilité et les échanges avec l'international (gares, aéroports)

Conditions de travail et évolutions souhaitées

Dispositifs d'accompagnement et de soutien de l'artiste tout au long de son parcours (structures d'accompagnement par exemple)	Meilleure information (dès l'école) sur les différents droits des artistes (droit à la formation) et modalités administratives de manière générale (constitutions de dossiers, demandes d'aides, etc.)	Implication plus forte des collectivités notamment dans la définition de politiques culturelles ambitieuses
Contractualisation systématique entre artiste et structure/galerie	Plus de respect et d'empathie de la part des acteurs en IDF et de la part de la Maison des Artistes (interlocuteurs Sécurité sociale)	Faciliter l'ouverture aux profils atypiques
Meilleure rémunération avec une application systématique d'un droit de présentation	Disposer de plus d'espaces de création (atelier ou autre) et de lieux de diffusion moins institutionnels (outils et formes pouvant être mobiles par exemple)	
Mise en place d'un statut d'artiste sur le modèle du régime de l'intermittence permettant une économie stable sans cumul de statuts ou d'activités annexes (droit au chômage)	Être représenté par une galerie (intégrer le marché, permettre d'autres sources de revenus)	

B. SUITE AUX ÉCHANGES ET TEMPS DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS

En complément des entretiens avec les artistes, les différents temps de travail et échanges avec les membres du réseau TRAM et d'autres acteurs des arts visuels de la région ont permis d'identifier un ensemble de problématiques rencontrées par les artistes et inhérentes au territoire francilien. Les entretiens conduits plus spécifiquement avec les membres de TRAM ont été réalisés à partir d'un second support d'entretien²¹ abordant les items suivants :

- Les relations avec les artistes du territoire IDF
- La structure et son territoire d'implantation
- Évolution du secteur des arts visuels en région

Les propos de 16 membres du réseau TRAM ont ainsi été recueillis, permettant de constituer un panel présentant une diversité de profils répartis sur tous les départements de la région et rassemblant toutes les fonctions de la filière arts visuels comme présentée en première partie de ce diagnostic.

La synthèse ci-après rend compte des différents éléments qui ressortent de l'ensemble de ces échanges recoupant et confortant les difficultés exprimées par les artistes. Des informations ressortent également quant aux situations rencontrées par les structures dans leur activité et dans le soutien apporté aux artistes qu'elles accompagnent. Enfin, de premières propositions sont également émises quant aux attentes souhaitables pour l'évolution du secteur.

Difficultés et besoins des artistes selon les structures

L'accès à un espace de travail abordable et adapté aux pratiques artistiques	Statut non adapté à l'activité artistique (question des activités accessoires)	Peu de vision syndicale des artistes sur leurs droits/méconnaissance de leurs droits et des réglementations liées au cadre légal de l'activité artistique
La question du double loyer logement/atelier	Un soutien inégal tout au long du parcours de l'artiste (envers les artistes émergents au détriment d'artistes plus « âgés » ou en milieu/creux de carrière)	L'absence de contractualisation des galeries avec les artistes
Le coût de la vie en IDF (pression du foncier notamment)	Question de la représentativité des artistes et d'une forme de discrimination (artistes femmes, profils atypiques)	Le nombre conséquent de résidences avec demandes excessives et faiblement rémunérées, souvent excluant pour les artistes (disponibilité, peu de dimension créative)
L'absence de rémunération/d'application du droit de présentation	La question de la diffusion et notamment la visibilité à l'international	
La précarité des artistes et le cumul d'activités (fragmentation de l'activité artistique)	Le manque d'espaces de travail collectifs et/ou permettant des expérimentations, favorisant la recherche	

Relations structures/artistes (IDF et plus largement)

À travers les programmations des structures (expositions, productions d'œuvres, résidences, autres projets, événements, commandes artistiques)

Dans le cadre de projets spécifiques ou d'activités à dimension pédagogique (médiation, ateliers ou enseignement de pratiques artistiques, projets d'éducation artistique)

Artistes collaborateurs des structures sur des besoins ponctuels (régie, interventions artistiques, rencontres, etc.)

À travers un accompagnement artistique, théorique, technique et financier sur les projets

Liens avec les écoles d'art également (futurs artistes)

Problématiques qui se posent dans les modes de collaboration avec les artistes

La question du mode de contractualisation adéquat selon la nature des collaborations se pose selon les lieux.

Millefeuille des activités des lieux et déplacement des missions des structures de l'artistique vers le champ du social qui modifient les soutiens apportés aux artistes

La diminution des budgets et les modes de financement actuels de plus en plus complexes et tardifs contraignent les engagements auprès des artistes (anticipation)

Les difficultés pour renforcer ou consolider les équipes selon les compétences requises en adéquation avec les projets soutenus

Les réponses pouvant être apportées par les structures

Application d'un droit de monstration (par certains acteurs)

Contractualisation et rémunération

Moyens de production adaptés aux projets et volonté d'accompagnement des artistes sur du long terme

Accompagnement dans la recherche de financements pour permettre la réalisation des projets conduits avec les artistes dans une économie réelle

Conseil, accompagnement au delà des projets menés dans les structures (suivi du travail, information et mise en réseau, appui méthodologique, ressources, etc.)

Professionnalisation des pratiques dans les collaborations avec les artistes et dans les outils développés avec eux : résidences de recherche, publications monographiques, éditions, commandes artistiques, équipements et compétences offertes par les lieux, contexte de travail favorable, exposition monographique à un moment clé du parcours

La compréhension des besoins des artistes par les politiques

Différente selon les orientations des politiques culturelles mises en œuvre et selon les niveaux d'intervention (pas d'homogénéité sur le territoire régional)

Peu de dispositifs facilitant la visibilité de la scène artistique française et francilienne à l'étranger ou la mobilité des artistes

Pas de soutien des projets sur du long terme ou dispositif qui participent à une forme de catégorisation des artistes (soutien fort à la jeune création)

Politique d'atelier non homogène, voire absente de certains territoires

Accompagnement des artistes disparate selon les territoires ou peu adapté à la réalité de l'activité artistique

Besoin d'une compréhension plus précise des enjeux de la création et du soutien des lieux aux artistes (accompagnement, recherche et production)

Guide d'entretien — Membres réseau TRAM

Objectif

— Collecte d'informations auprès des directeurs de structures du réseau TRAM afin de compléter les entretiens conduits avec les artistes durant la phase de diagnostic, et poursuivre le premier temps de travail avec certains membres du réseau sur l'identification des problématiques rencontrées par les artistes du territoire, et plus largement par les structures elles-mêmes.

Introduction de l'entretien

— Rappel sur le SODAVI (étape en cours, méthodologie) et objectifs de l'étude

1. QUELLES RELATIONS ENTRENEZ-VOUS AVEC LES ARTISTES DU TERRITOIRE IDF ?

- De quelle nature sont-elles ? Quels types de projets menez-vous avec eux ?
- Quelles sont selon vous les problématiques et principales difficultés rencontrées par les artistes ?
- Quels sont les besoins spécifiques que vous identifiez ?
- Quelles réponses tentez-vous d'y apporter ?
- La politique conduite sur votre territoire vous semble-t-elle adaptée aux besoins des artistes ? Et plus largement au niveau régional, national ?
- Collaborez-vous avec des artistes Locaux ? Régionaux ? Nationaux ? Internationaux ?
- Comment sélectionnez-vous les artistes que vous invitez/avec lesquels vous travaillez ?
- Quelles sont vos relations avec les autres acteurs des arts visuels (intermédiaires, structures) ?

2. VOTRE STRUCTURE ET SON TERRITOIRE D'IMPLANTATION

- Quelles problématiques rencontrez-vous dans le cadre de vos activités ?
- Avec quels types d'acteurs avez-vous des échanges sur le territoire ?
 - Autres structures de diffusion, acteurs arts visuels (lesquels) ...
 - Villes / Dac / Intercommunalités / Département / Région...
 - Structures d'enseignement artistique, écoles, collèges, lycées, universités...
- Quels projets ou partenariats mettez-vous en place avec eux ?
- Comment participez-vous à la politique culturelle mise en œuvre sur votre territoire ? Ou à sa construction le cas échéant ?

3. L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DES ARTS VISUELS EN IDF

- Selon vous, sur quels aspects devrait porter le développement du secteur des arts visuels au plan régional ?
 - Les conditions de travail des artistes
 - Les moyens d'action des structures
 - La création et le développement de liens entre les acteurs des arts visuels (artistes, amateurs d'art, structures de diffusion, etc.)
 - La création et le développement de liens avec d'autres secteurs
 - La création d'instances d'échanges entre les collectivités et les acteurs
 - Autre...
- Au plan national ?

3

Perspectives pour la phase 02 (concertation)

À l'issue de la dernière réunion de travail avec les membres du réseau TRAM et dans la perspective d'une concertation élargie à l'ensemble des acteurs de la filière, 3 thématiques ressortent de cette phase de diagnostic, abordant le parcours de l'artiste, la relation au territoire et aux politiques et la construction de la filière :

1. Quels parcours pour l'artiste en Île-de-France ?

Objectif : aborder les freins et leviers concernant la construction du parcours de l'artiste au travers notamment l'accès à la formation, la place laissée aux profils atypiques, les moyens de production, la professionnalisation des pratiques et l'accompagnement des artistes tout au long de leur carrière.

2. Quelle place et quelle responsabilité de chacun dans un écosystème des arts visuels en mutation ?

Objectif : comment chacun des acteurs peut agir et accompagner un secteur en structuration ? Quelles articulations possibles entre les politiques publiques pour les arts visuels sur un territoire régional complexe ? Comment replacer le projet artistique au cœur des dispositifs de soutien des collectivités ?

3. Quelle méthode de travail et quelle construction de filière dans un contexte de pluriactivité et de précarité ?

Objectif : aborder la pluriactivité et l'évolution des missions des structures, l'évolution de l'activité artistique et des pratiques, la définition de nouveaux modes d'évaluation par les lieux et les tutelles et des indicateurs souhaités pour la filière.

Il est ainsi proposé pour la suite de la démarche, d'aborder ces 3 thématiques à travers différents temps de travail et d'échanges ouverts à l'ensemble des acteurs des arts visuels en région, dont la méthodologie et le calendrier sont en cours de définition.

La méthodologie proposée s'appuiera notamment sur un élargissement du groupe de travail – ou comité de suivi – de manière à favoriser la prise en compte de tous les points de vue et en particulier ceux des artistes, dans la définition et modalités de la concertation à mettre en œuvre.

À l'issue du deuxième comité de pilotage, en avril 2018, (réunissant avant son élargissement le ministère de la culture, la DRAC Île-de-France, la Région Île-de-France, TRAM et l'agence amac), il ressort que cette proposition est à affiner dans ses intentions et objectifs afin de permettre dans un premier temps le partage du diagnostic à l'ensemble des acteurs du secteur ainsi qu'aux élus et collectivités de la région pour les sensibiliser à la démarche et les mobiliser pour la concertation à venir.

Une restitution de la phase 01 de ce SODAVI sera ainsi organisée en ce sens.

Les modalités et le calendrier de la mise en œuvre de la phase de concertation doivent également être précisés notamment concernant les moyens nécessaires pour engager une concertation élargie favorisant à terme la formulation de propositions collectives et de préconisations pour le développement du secteur des arts visuels en région.

Ressources et bibliographie — Phase 01

DONNÉES GÉNÉRALES ET CONTEXTUELLES

- *Observatoire 2018 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, Ministère de la Culture – DEPS, mars 2018.
- *Le temps des territoires. L'art dans les régions*, Art press2 n°47, janvier 2018.
- *Les professions des Arts Visuels - Rapport Île-de-France. Données pour l'année 2015* (Maison des artistes et AGESEA), Ministère de la Culture et de la Communication, DGCA, décembre 2017.
- *L'enseignement supérieur Culture 2017-2018*, Ministère de la Culture, Novembre 2017.
- *Rapport du Gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels*, version du 23 janvier 2017, Ministère de la Culture, DGCA.
- *Les Chiffres clés de la région Île-de-France*, INSEE, CCI, 2017.
- *Atlas régional de la culture – Île-de-France*, Ministère de la Culture – DEPS, 2017.
- *Rapport d'activité de la Direction générale de la création artistique 2016*, Ministère de la Culture, DGCA.
- *Création sous tension. 2^e Panorama de l'économie de la culture et de la création en France*, Ernst & Young Advisory, octobre 2015.
- *Grand Paris Express et lieux culturels*, Société du Grand Paris, 2015.
- *Observation participative et partagée des arts visuels en Pays de la Loire – Étude socio-économique des acteurs des Pays de la Loire : structures, artistes, professions intermédiaires*, juillet 2013.

ARTISTES ET ATELIERS

- Rapports d'activité années 2015 et 2016, Maison des Artistes et AGESEA.
- Marie Gouyon, *Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009*, coll. « Culture Chiffres », Ministère de la Culture – DEPS, 2011-4.
- Françoise Liot, *Le métier d'artiste*, Éditions L'Harmattan – Logiques sociales, janvier 2010.
- Marie-Christine Bureau, Marc Perrenoud, Roberta Shapiro, *L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art*, Presses Universitaires du Septentrion, 2009.
- *Cahier # 3 : Enquête : les artistes plasticiens et la formation professionnelle*, Fraap, fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens, 2008.
- *Étude sur les modalités d'attribution et d'occupation des ateliers d'artistes dépendant du parc social de la collectivité parisienne*, Inspection générale, Ville de Paris, octobre 2009.
- David Langlois-Mallet, *L'aide aux ateliers d'artistes : problématiques individuelles, solutions collectives ? De l'atelier-logement à l'atelier-bureau*, Rapport pour la Région Île-de-France, mai 2008.

COMMISSAIRES D'EXPOSITION, INTERMÉDIAIRES, MÉCÉNAT ET FONDATIONS, GALERIES ET COLLECTIONNEURS

- *Réalités du commissariat d'exposition*, sous la direction de C-E-A / Commissaires d'exposition associés, Beaux-Arts de Paris éditions, Centre national des arts plastiques, mai 2015.
- Laurent Jeanpierre, Isabelle Mayaud, Séverine Sofio, « Représenter les commissaires d'exposition d'art contemporain en France : une intermédiation collective impossible ? », in « Le Mouvement Social », n° 243, La Découverte, 2013/2.
- Laurent Jeanpierre, Séverine Sofio, *Les commissaires d'exposition d'art contemporain en France. Portrait social*, rapport d'enquête remis à l'association Commissaires d'exposition associés, septembre 2009.
- Wenceslas Lizé, Delphine Naudier, Olivier Roueff, *Intermédiaires du travail artistique. À la frontière de l'art et du commerce*, Ministère de la Culture – DEPS, coll. « Questions de culture », 2011.
- Le mécénat d'entreprise en France, Résultats complets de l'enquête Admical – CSA, mai 2016.
- *Les Fonds et Fondations en France de 2001 à 2014*, Observatoire de la Fondation de France en collaboration avec le Bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur, 2015.
- François Rouet, *Les galeries d'art contemporain en France en 2012*, coll. « Culture études », Ministère de la Culture – DEPS, 2013-2.
- Nathalie Moreau, Dominique Sagot-Duvauroux, *Le marché de l'art contemporain*, coll. « Repères », La Découverte, 2010.
- Nathalie Moreau, Dominique Sagot-Duvauroux et Marion Vidal, *Collectionneurs d'art contemporain : des acteurs méconnus de la vie artistique*, coll. « Culture études », Ministère de la Culture – DEPS, 2015-1.

TRAM
Aude Cartier — Présidente
Paula Aisemberg et Xavier Franceschi — Vice-présidents
et les membres du bureau, remercient l'ensemble
des personnes sollicitées pour la phase 01 du SODAVI
Île-de-France :

les artistes, les auteurs, les commissaires d'exposition,
les réseaux et associations professionnelles,
les partenaires institutionnels, les collectivités,
les équipes des structures de TRAM
et l'ensemble des acteurs des arts visuels;

ainsi que les équipes mobilisées pour la réalisation
de ce diagnostic :

Jean-Denis Frater, Grégoire Prangé, Sophie Rattier,
Amélie Verley, Jade Masson pour l'équipe de TRAM;

Marie-Charlotte Gain-Hautbois, Charline Guibert,
Céline Guimbertaud, Mathilde Milesi, Virginie Lardière
pour l'agence amac.

TRAM Réseau art contemporain
Paris / Île-de-France bénéficie, dans
la réalisation de ce SODAVI, du
soutien de l'État, Drac Île-de-France.



TRAM Réseau art
contemporain
Paris / Ile-de-France



amac

agence spécialisée en art contemporain
Nantes / Paris